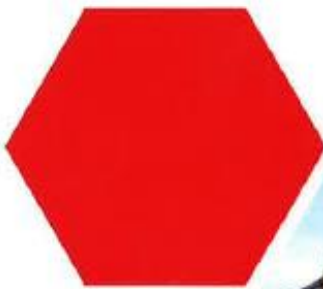




COMMUNE DE
Gibloux

N° 2 juillet 2023

Bulletin communal



MOT DU SYNDIC



Madame, Monsieur,
Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,

La Commune de Gibloux a bouclé ses comptes pour l'année 2022 avec un excédent de recettes, terme savant pour indiquer qu'un bénéfice a été réalisé. Fort de ce constat, le Conseil communal a décidé d'un rabais d'impôts de 5 points pour l'année 2022, ceci permettant de décharger quelque peu les finances des ménages. Ce résultat a été réalisé grâce à une gestion rigoureuse des dépenses du ménage communal, mais également grâce à des entrées fiscales plus conséquentes que celles que nous avons prévues. Les détails des comptes vous sont présentés dans la suite de cette édition du journal communal.

Depuis ce début d'année, le Prix culturel et le Mérite sportif ont également pu être remis. Le premier à un auteur à succès provenant de notre Commune, M. Laurent Eltschinger, bien connu des amateurs de romans policiers. Le deuxième à une personnalité bien connue des abords de terrains de football, à savoir M. Yvan Oberson, qui a entraîné des Juniors pendant 23 ans, soit plus de la moitié de sa vie. Félicitations à nos deux lauréats ainsi qu'aux autres acteurs culturels et sportifs qui s'étaient présentés ! En parlant de prix, je souhaitais également relever le prix obtenu par FriTime Gibloux pour son calendrier d'activités 2022 : merci à toutes les personnes qui s'engagent pour ce magnifique projet !

Dans un tout autre registre, nous vous avons informés, dans la précédente édition, que le Conseil communal s'était reconstitué suite à l'arrivée de M. Pascal Cudré-Mauroux. Les responsabilités de chacun.e d'entre nous vous sont présentées dans la suite de cette édition. Il a également été décidé d'y ajouter une présentation succincte des élu.e.s ainsi que des membres de l'Etat-major de notre administration. À cette occasion, de nouvelles photos ont été prises, comme vous pourrez le constater.



Conseil communal et Etat-Major réunis

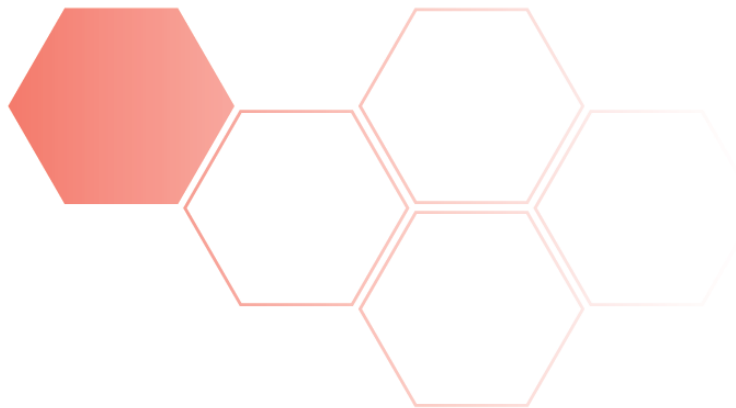
Le 23 juin 2023, nous avons également pu prévoir l'accueil de notre 8'000^{ème} habitant en la personne du petit Luc, né le 2 mai 2023, date qui correspond presque exactement à ce passage significatif pour notre Commune. Cela nous rappelle également que les défis futurs sont nombreux et qu'il est nécessaire d'anticiper le « Gibloux de demain », tant au niveau des infrastructures que des prestations que se doit d'offrir une entité telle que la nôtre.

Les vacances d'été arrivant, il est également temps, pour nos enfants et leurs enseignants, de mettre un point final à une année scolaire qui a vu une reprise des activités extra-scolaires, pour le plus grand bonheur de toutes et de tous. Pour l'administration, la fin d'une année scolaire rime cependant déjà avec la préparation de la suivante, afin que tout puisse être prêt pour la rentrée de nos petites têtes blondes au mois d'août.

Diverses autres informations vous sont également transmises, tant sur les activités de certaines sociétés locales, que les rappels nécessaires à l'approche d'un été probablement chaud ou encore les événements estivaux.

Dans l'attente de vous revoir, je vous souhaite, Chères Giblousiennes, Chers Giblousiens, ainsi qu'à vos proches, un très bel été !

Julien Gremaud
Syndic



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Mot du syndic | 3 |
| Présentation du Conseil communal..... | 6 |
| Présentation de l'Etat-Major | 8 |
| Politique communale | 10 |
| Finances | 10 |
| Comptes 2022..... | 10 |
| Facturation des impôts..... | 18 |
| Recommandations et divers | 19 |
| Ordre public – Sécurité – Service du feu | 20 |
| Loi sur la défense incendie et les secours – Taxe annuelle d'exemption à l'obligation de servir (taxe non pompier) ... | 20 |
| Attention aux cyanobactéries..... | 21 |
| Affaires scolaires – Structures de garde – Enfance et jeunesse..... | 22 |
| Conseil des parents | 22 |
| Travaux sur le bâtiment B de l'école de Rossens | 23 |
| Fritime..... | 24 |
| Culture - Sport - Loisirs..... | 24 |
| Mérite sportif 2022 | 24 |
| Prix culturel 2022 | 25 |
| Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans..... | 26 |
| Nature et paysage | 27 |
| Le Conseil général..... | 28 |
| Décisions du Conseil général | 28 |
| Informations de l'administration..... | 30 |
| Accueil du 8'000 ^{ème} habitant de Gibloux | 30 |
| Fermeture d'été | 31 |
| Fête nationale | 31 |
| Service technique | 31 |
| Analyses d'eau..... | 31 |
| Eau - Utilisation estivale..... | 32 |
| Evacuation des eaux..... | 32 |
| Protection de l'environnement..... | 32 |
| Gestion des déchets - RAPPEL..... | 33 |
| Propreté des routes – Utilisation abusive..... | 34 |
| Avis de travaux – Route de Fribourg, Farvagny-le-Petit | 34 |
| Fermeture de la route du Glèbe | 35 |
| Nouvelles installations solaires photovoltaïques ou thermiques | 35 |
| Bibliothèque Régionale du Gibloux..... | 36 |
| Prix littéraires | 37 |
| Caisses de livres..... | 37 |
| Né pour lire | 37 |
| Ludothèque du Gibloux..... | 38 |
| Secteur des Forêts | 39 |
| Bois de feu | 39 |
| Informations générales..... | 40 |
| Course cycliste | 40 |
| La Chrysalide..... | 41 |
| Gibloux Solidaire..... | 41 |
| Contrôle des champignons | 43 |
| Application iSarine | 44 |
| Vol dans les véhicules | 45 |
| Protection contre la canicule..... | 46 |

PRÉSENTATION DU CONSEIL COMMUNAL

A la suite de la démission de M. Fabien Schafer, le Conseil communal s'est reconstitué au 1^{er} janvier 2023. Ci-après la nouvelle répartition des dicastères.



Gremaud Julien
Farvagny-le-Petit
1990
Juriste

Syndic

Administration générale - Communication et information - Relations intercommunales - Affaires scolaires - Structures de garde - Enfance et jeunesse



Rumo Yves
Villarlod
1983
Expert sinistre

Vice-syndic

Routes - Edilité - Déchetteries - Agriculture



Ayer Dominique
Rossens
1963
Maître-agriculteur

Conseiller communal

Aménagement du territoire - Nature et paysage - Forêts



Berset Roger
Corpataux
1947
Retraité

Conseiller communal

Eau - Epuration



Carbonnier Diana
Farvagny-le-Grand
1956
Retraîtée, ancienne conseillère en personnel

Conseillère communale

Affaires sociales - Santé - Intégration



Crausaz Jacques
Rossens
1948
Retraité

Conseiller communal

Finances - Impôts - Economie



Cudré-Mauroux Pascal
 Farvagny-le-Petit
 1957
 Retraité

Conseiller communal

Ordre public - Protection de la population -
 Energie - Mobilité - Cimetières



Frick Geneviève
 Vuisternens-en-Ogoz
 1961
 Biologiste

Conseillère communale

Vie villageoise - Culture - Sports - Loisirs -
 Tourisme



Nieva José
 Corpataux
 1967
 Employé de commerce

Conseiller communal

Police des constructions - Bâtiments - Patrimoine
 historique - Défense incendie



PRESENTATION DE L'ETAT-MAJOR

Dans le cadre des travaux d'optimisation du fonctionnement de l'Administration communale, un Etat-Major a été institué depuis 2023. Il est composé des chef.fe.s des quatre services créés dans la nouvelle organisation. Il est placé sous la responsabilité et la conduite de la Secrétaire générale.

L'Etat-Major représente la direction opérationnelle de la commune.



Cottet Brigitte
Farvagny-le-Petit
1974

Secrétaire générale
Cheffe du Service administratif général
Secrétaire communale au sens de la LCo*

* LCo : loi sur les communes



Chammartin Laurent
Rossens
1975

Chef du Service des finances
Administrateur des finances au sens de la LFCo*

* LFCo : loi sur les finances communales



Clerc Antoinette
Le Mouret
1972

Cheffe du Service Population
Cheffe de la Section Administration scolaire et extrascolaire



Eltschinger Patrick
Granges-Paccot
1966

Chef du Service technique
Chef de la Section Bâtiment

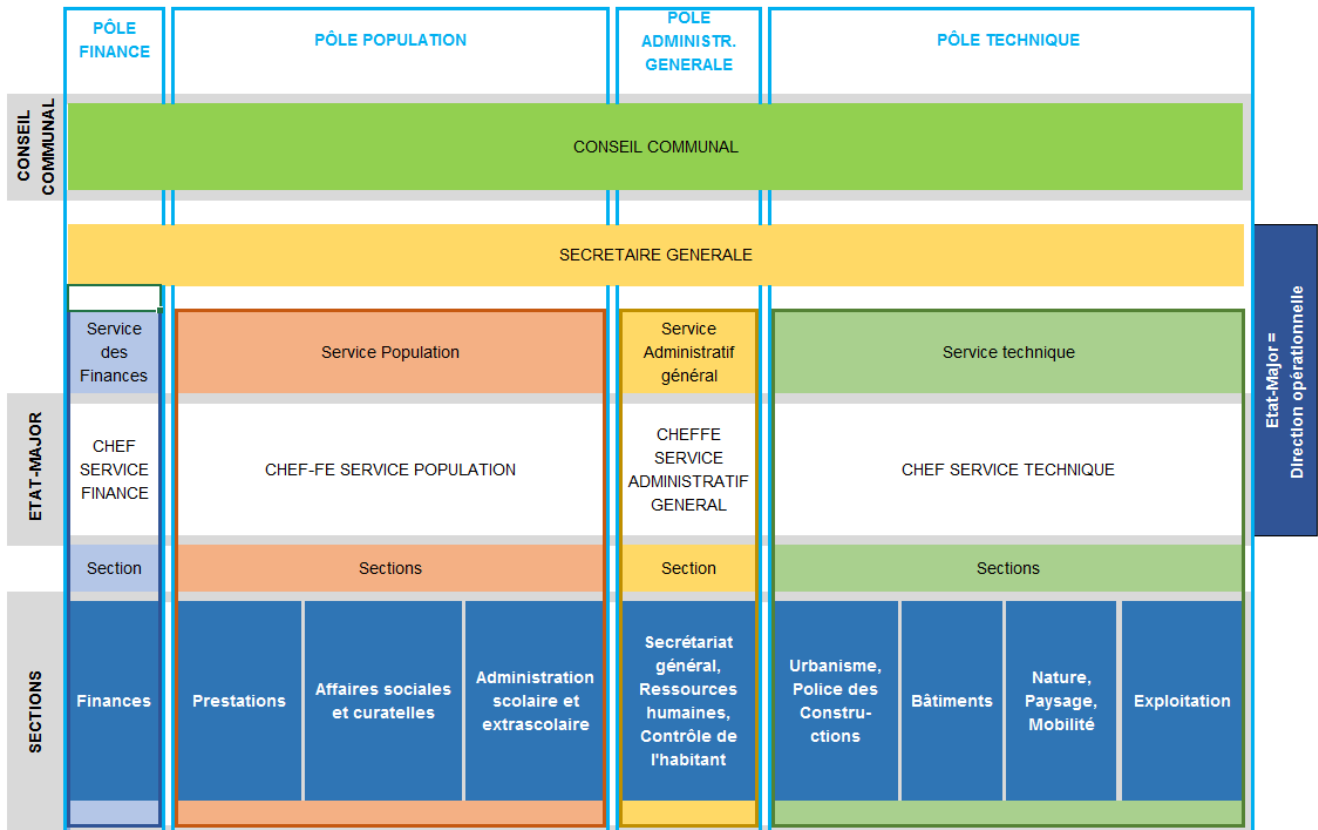


Organigramme communal

Tenant compte de l'optimisation du fonctionnement opérée depuis le début de l'année 2022, l'organigramme général de la commune est en pleine phase de mutation. De manière générale, les six services actuels vont être réorganisés en quatre services dès 2024. La création de pôles incluant les responsables des Dicastères au sein du Conseil communal permettra une meilleure prise en main des affaires et une transversalité entre des thèmes relativement proches.

Nous vous présentons, ci-après, le schéma de la nouvelle organisation dans sa version actuelle, tel qu'il a été arrêté pour orienter les travaux de réorganisation des services.

Organigramme prévu par l'optimisation du fonctionnement de l'Administration (état : juin 2023)



POLITIQUE COMMUNALE

FINANCES

Comptes 2022

Les comptes 2022, 7^e exercice de la commune de Gibloux, ont été approuvés par le Conseil général lors de sa séance du 30 mai 2023 sur la base du rapport de l'organe de révision Fiduconsult Fribourg SA.

A l'heure du bilan de l'année 2021, nous étions heureux de tourner la page de la pandémie du Covid-19. La sérénité retrouvée aura été de courte durée. La guerre entre l'Ukraine et la Russie a rapidement créé des tensions sur le marché des matières premières et des agents énergétiques. Après un premier impact sur les coûts de construction et de l'énergie, la vague s'est progressivement transformée en une crise économique avec son cortège de hausses des prix et des taux d'intérêts. Après une fièvre intense au cours du premier semestre, la mise en œuvre de mesures d'approvisionnements alternatifs et l'intervention des Banques centrales, a permis de calmer un peu le jeu durant le 2^e semestre. Même si les conséquences ne sont de loin pas encore toutes connues, l'impact de cette crise sur les comptes 2022 a été relativement faible et a pesé de manière modérée sur le budget 2023.

La mise en application de la nouvelle législation sur les finances communales et du nouveau plan comptable MCH2 s'est poursuivie. La présentation des comptes a subi de grandes modifications. La distinction formelle entre les investissements du patrimoine administratif et du patrimoine financier est le dernier en date de ces changements. Nous ne ménages pas les efforts d'explications et de pédagogie afin de rendre à nouveau lisibles les comptes communaux et la situation financière communale.

Malgré les crises successives, notre économie a finalement fait preuve d'une grande résilience. En confirmation des exercices précédents, les résultats des comptes 2022 de notre commune sont à nouveau bons. Grâce à des recettes fiscales qui se maintiennent à un haut niveau et des charges notablement plus faibles qu'attendues, les comptes communaux affichent une santé réjouissante.

Les excédents de revenus fiscaux pour l'exercice 2022 atteignent 2.5 MFr, soit + 10.5 % par rapport aux prévisions budgétaires. Le respect du budget et une maîtrise des dépenses par les responsables et les services communaux ont pour conséquence une modération des charges qui contribue significativement au résultat positif de l'exercice 2022.

Le bouclage des comptes 2022 montre à nouveau que la commune dispose de ressources financières confortables pour son fonctionnement. Cette situation confirme la nécessité d'envisager une baisse de la fiscalité communale. Comme convenu lors de la présentation du budget 2023, un mandat d'étude a été octroyé à une société spécialisée pour en vérifier la faisabilité et en chiffrer l'importance.



Dans l'attente des résultats de cette analyse qui nous permettra de prendre des mesures plus pérennes et pour tenir compte de la requête du Conseil général, le Conseil communal a décidé d'octroyer un rabais fiscal de 5 points (application d'un taux de 80% au lieu de 85%) pour l'impôt 2022 sur le revenu des personnes physiques. Il sera appliqué lors de la facturation du décompte des impôts 2022. Cette opération représente un manque à gagner d'environ un million de francs pour la caisse communale.

Avec un total de charges de Fr. 41'101'435.12 et un bénéfice net de Fr. 2'596'971.03, les comptes de résultats bouclent avec un excédent brut de revenus de Fr. 3'587'786.03 dû à la fois à des charges de Fr. 2'149'125.11 inférieures au budget et des revenus de Fr. 2'370'109.92 plus élevés que les prévisions budgétaires.

Avec un total de dépenses de Fr. 4'309'984.90, les comptes d'investissements (patrimoines administratif et financier) bouclent avec un excédent de dépenses de Fr. 777'976.30 alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 1'975'000.00. A noter que les montants inscrits au budget ont été complétés pour tenir compte des décisions prises par le Conseil général dans le courant de l'année 2022.

Il convient de souligner que les bons résultats de la période actuelle sont particulièrement bienvenus. Ils contribuent à contenir la dette bancaire communale alors que nous sommes au début d'un important programme d'investissements (29 MFr de investissements nets selon le plan financier, sans les chapitres EP et EU) et que les taux d'intérêts repartent résolument à la hausse.

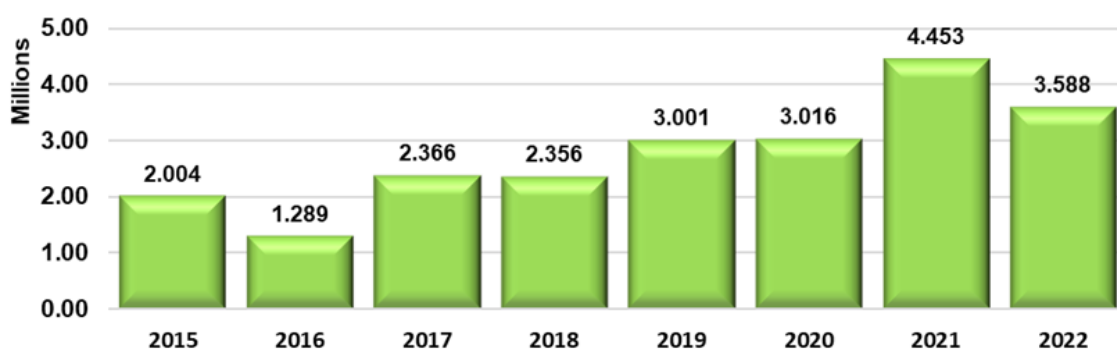
1. Comptes de résultats 2022

1.1 Comptes de résultats 2022

| | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| Total brut | 41'101'435.12 | 43'698'406.15 | 42'662'677.08 | 41'731'228.08 | 38'955'132.15 | 43'105'859.21 |
| Résultat final - Excédent net de revenus | 2'596'971.03 | | -931'449.00 | | 4'150'727.06 | |
| Amortissements | 2'695'924.08 | 1'497'171.08 | 2'802'780.08 | 1'239'861.08 | 2'670'815.90 | 1'098'454.90 |
| Préfinancements et capitaux tiers | 0.00 | 9'185.00 | 0.00 | | 6'595.00 | 4'697.20 |
| Résultat brut (cash flow) | 3'786'539.03 | | 631'470.00 | | 5'724'985.86 | |
| Ecritures à déduire | | | | | | |
| Imputations internes | 3'256'091.85 | 3'256'091.85 | 3'464'970.00 | 3'464'970.00 | 3'468'652.40 | 3'468'652.40 |
| Gestion de dossiers tiers par le SSoc | 1'296'761.30 | 1'296'761.30 | 1'500'000.00 | 1'500'000.00 | 1'429'212.65 | 1'429'212.65 |
| Préfinancements et capitaux tiers | 0.00 | 9'185.00 | 0.00 | | 6'595.00 | 4'697.20 |
| Provision extraordinaire | 1'000'000.00 | | 0.00 | | 300'000.00 | |
| Total | 5'552'853.15 | 4'562'038.15 | 4'964'970.00 | 4'964'970.00 | 5'204'460.05 | 4'902'562.25 |
| Total net | 35'548'581.97 | 39'136'368.00 | 37'697'707.08 | 36'766'258.08 | 33'750'672.10 | 38'203'296.96 |
| Excédents bruts de revenus | 3'587'786.03 | | -931'449.00 | | 4'452'624.86 | |
| Evolution des charges par rapport au budget (- 5.70%) | -2'149'125.11 | | | | -727'822.90 | |
| Evolution des revenus par rapport au budget (+ 6.45 %) | | 2'370'109.92 | | | | 4'074'413.96 |
| Excédent net de revenus | 2'596'971.03 | | -931'449.00 | | 4'150'727.06 | |

Les comptes de résultats 2022, 7e exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent à nouveau être considérés comme excellents. Des revenus nets de près de Fr. 2'400'000.00 supérieurs au budget net (+ 6.45 %) et des charges nettes de près de Fr. 2'150'000.00 inférieures au budget net (- 5.70 %), permettent de dégager un **excédent brut de revenus avant écritures extraordinaires de Fr. 3'587'786.03** alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 931'449.00. Ce résultat confirme les résultats précédents et la bonne santé des finances de la commune fusionnée.

Résultat structurel : excédent brut de revenus



1.2 Résultats par chapitre

| | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Comptes 2021 | | Ecart net |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Co - Bu |
| Administration générale | 4'120'019.96 | 695'386.10 | 4'465'892.00 | 637'434.00 | 3'847'392.20 | 686'511.95 | -403'824.14 |
| Ordre et sécurité publics, défense | 936'990.85 | 598'880.50 | 1'042'083.00 | 603'250.00 | 967'493.00 | 587'333.45 | -100'722.65 |
| Formation | 11'318'188.26 | 1'386'086.45 | 11'968'204.65 | 1'401'884.65 | 11'172'649.80 | 1'378'314.55 | -634'218.19 |
| Culture, sports et loisirs | 2'369'057.55 | 619'040.90 | 2'544'529.90 | 603'432.90 | 2'232'592.40 | 585'794.90 | -191'080.35 |
| Santé | 3'015'190.95 | 32'223.35 | 3'040'653.00 | 37'276.00 | 2'836'989.15 | 26'161.85 | -20'409.40 |
| Prévoyance sociale | 9'288'829.58 | 5'459'505.53 | 10'237'072.00 | 6'135'873.00 | 9'132'091.95 | 5'149'195.30 | -271'874.95 |
| Trafic et télécommunications | 2'354'927.25 | 256'448.70 | 2'499'501.00 | 301'591.00 | 2'301'477.05 | 189'763.45 | -99'431.45 |
| Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 4'956'308.25 | 4'608'995.20 | 5'171'806.75 | 4'542'334.75 | 4'685'480.64 | 4'358'737.60 | -282'158.95 |
| Economie publique | 1'134'304.18 | 1'273'752.32 | 1'107'018.78 | 1'278'959.78 | 997'737.60 | 1'583'894.75 | 32'492.86 |
| Finances et impôts | 1'607'618.29 | 28'768'087.10 | 585'916.00 | 26'189'192.00 | 781'228.36 | 28'560'151.41 | -1'557'192.81 |
| Total brut | 41'101'435.12 | 43'698'406.15 | 42'662'677.08 | 41'731'228.08 | 38'955'132.15 | 43'105'859.21 | -3'528'420.03 |
| Excédent de revenus | 2'596'971.03 | | -931'449.00 | | 4'150'727.06 | | |
| Imputations internes | 3'256'091.85 | 3'256'091.85 | 3'464'970.00 | 3'464'970.00 | | | |
| Total net | 37'845'343.27 | 40'442'314.30 | 39'197'707.08 | 38'266'258.08 | | | |
| Excédent par rapport aux produits nets | 6.42% | | -2.43% | | | | |

Afin de chiffrer les écarts entre les comptes et le budget 2022, la colonne « Ecart net » contient les augmentations de charges nettes ou les diminutions de revenus nets (signe +) respectivement les diminutions de charges nettes ou les augmentations de revenus nets (signe -).

A l'exception du chapitre « Economie publique », tous les chapitres présentent des charges nettes significativement inférieures au budget.

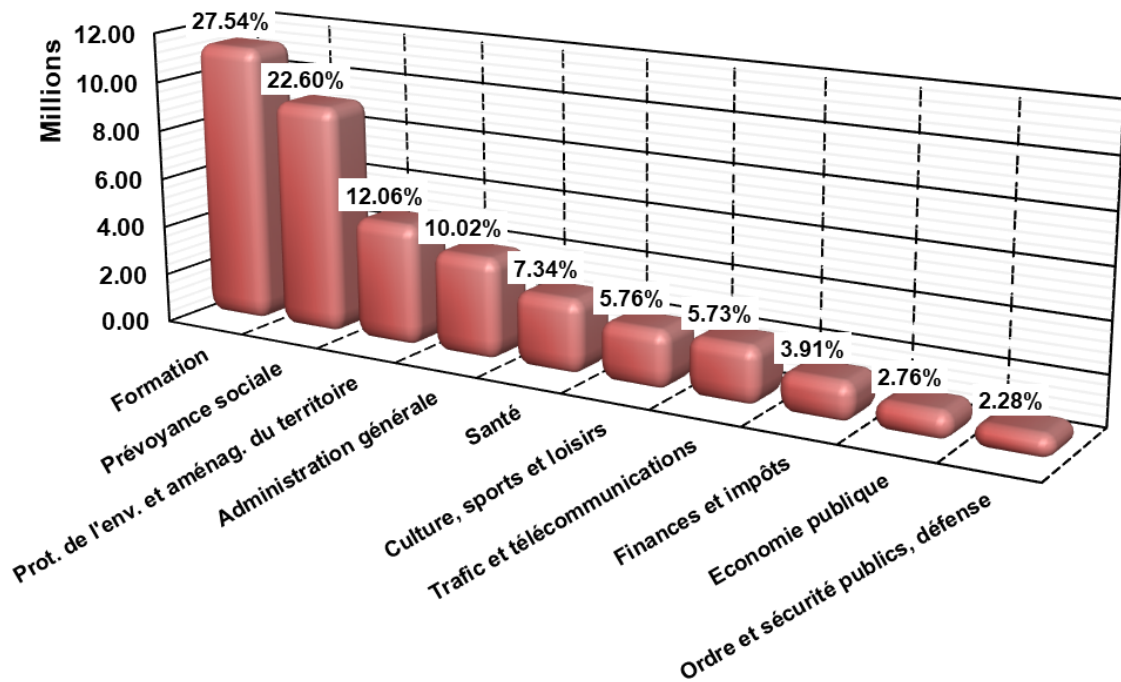
Si on laisse de côté le résultat du chapitre « Finances et impôts », les charges nettes des comptes de résultats sont de Fr. 1'971'000.00 inférieures aux prévisions budgétaires.

Les écarts importants entre comptes et budget sont principalement dus, au chapitre :

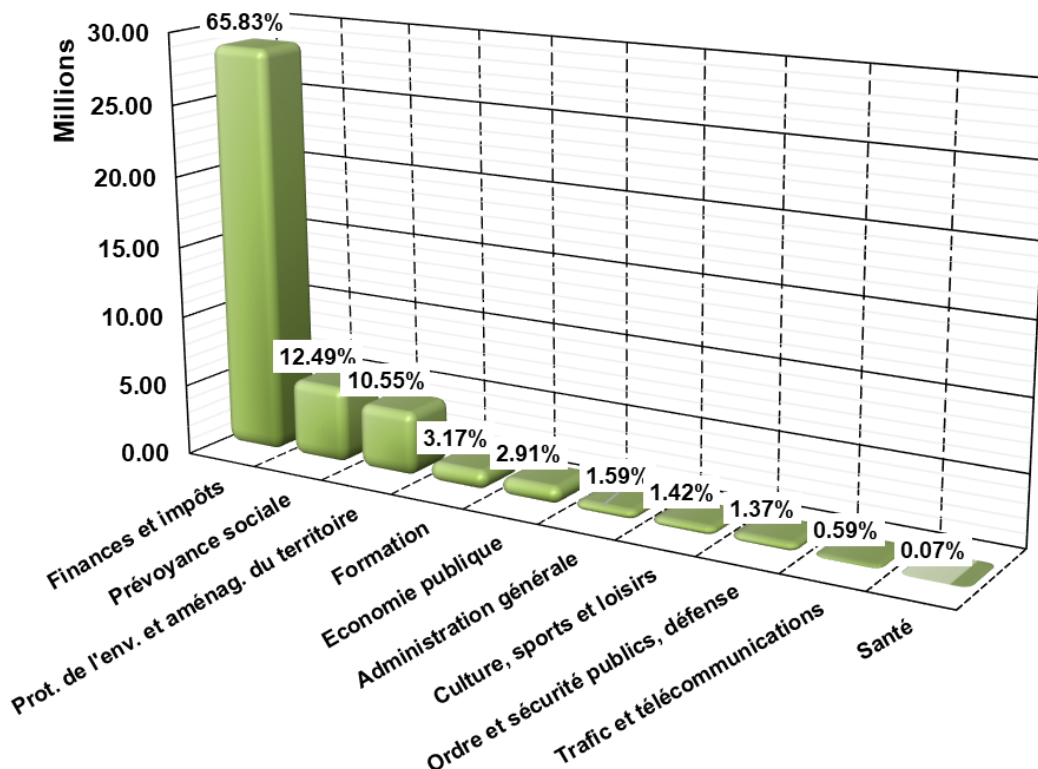
- **Administration générale** (- 403 kFrs) : frais des autorités (- 31 kFrs), frais de personnel (- 142 kFrs), honoraires de mandataires (- 43 kFrs), frais informatiques (- 65 kFrs), frais d'exploitation des bâtiments administratifs (- 31 kFrs).
- **Ordre et sécurité publics, défense** (- 101 kFrs) : Service des curatelles (- 55 kFrs), Service du feu (- 28 kFrs).
- **Formation** (- 634 kFrs) : écoles primaires (- 76 kFrs), cycles d'orientation (- 230 kFrs), écoles de musique (- 16 kFrs), écoles spécialisées (- 70 kFrs), accueil de jour (- 21 kFrs), frais administratifs (- 24 kFrs) et frais d'exploitation des bâtiments scolaires (- 195 kFrs).
- **Culture, sports et loisirs** (- 191 kFrs) : activités culturelles (- 7 kFrs), frais d'exploitation des infrastructures sportives (- 107 kFrs) et de loisirs (- 59 kFrs).
- **Santé** (- 20 kFrs) : hôpitaux et homes médicalisés (- 14 kFrs), service médical des écoles (- 6 kFrs).
- **Prévoyance sociale** (- 272 kFrs) : participations aux institutions pour personnes handicapées (- 122 kFrs), contributions en faveur de la famille et de la jeunesse (- 131 kFrs, notamment - 92 kFrs de participation aux charges de la crèche), frais de l'aide sociale (- 9 kFrs).
- **Trafic et télécommunications** (- 99 kFrs) : frais relatifs aux routes communales (- 116 kFrs), frais d'exploitation des bâtiments et des véhicules édilitaires (+ 26 kFrs), frais relatifs aux transports publics (- 18 kFrs).
- **Protection de l'environnement et aménagement du territoire** (- 282 kFrs) : frais de gestion des déchets (- 130 kFrs), lutte contre la pollution (- 28 kFrs), frais relatifs aux cimetières (- 58 kFrs) et frais liés à l'aménagement du territoire (- 63 kFrs).

- **Economie publique** (+ 32 kFrs) : exploitation forestière (+ 59 kFrs), frais du chapitre de l'énergie (- 14 kFrs) et du chapitre des gravières (- 12 kFrs).
- **Finances et impôts** (- 1.56 MFrs) : principalement un excédent de revenus du chapitre des impôts (- 2.5 MFrs) et la constitution d'une provision de 1 MFrs destinée à financer une ristourne fiscale de 5 points pour les impôts 2022 sur le revenu des personnes physiques (voir plus haut sous l'introduction).

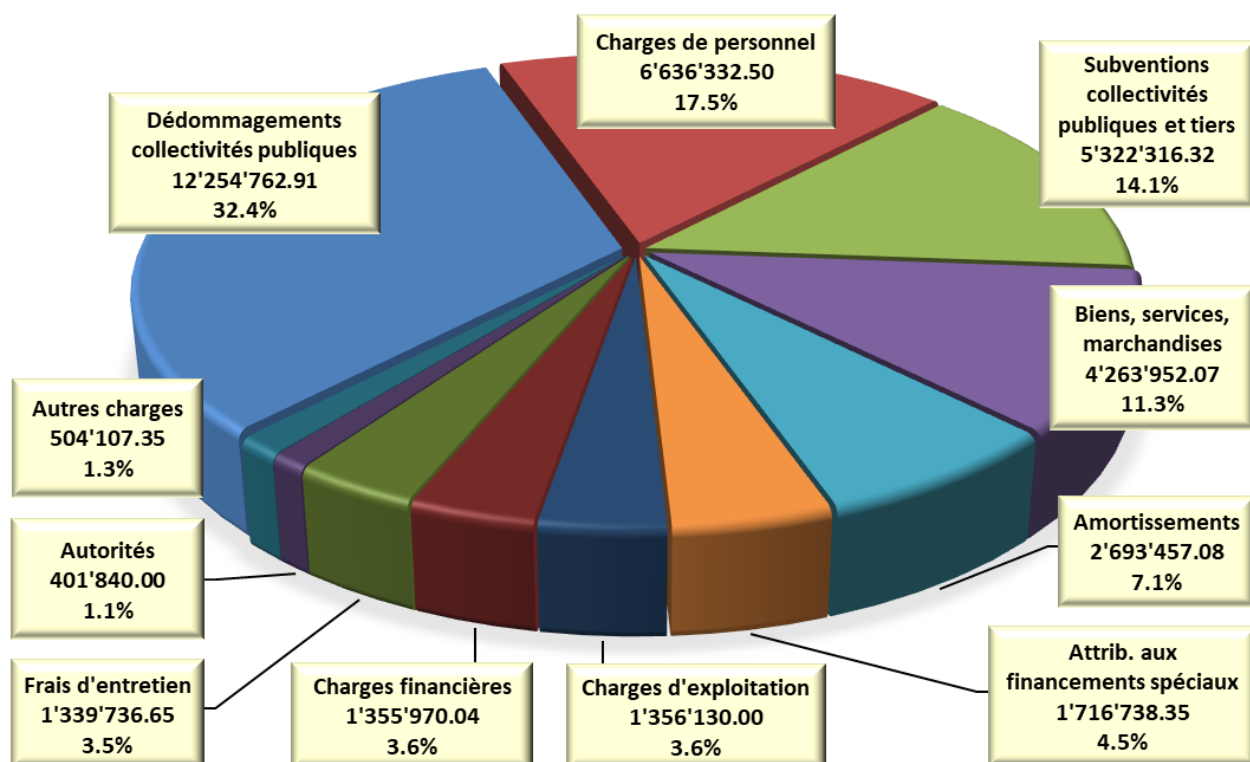
1.3 Répartition des charges par chapitre



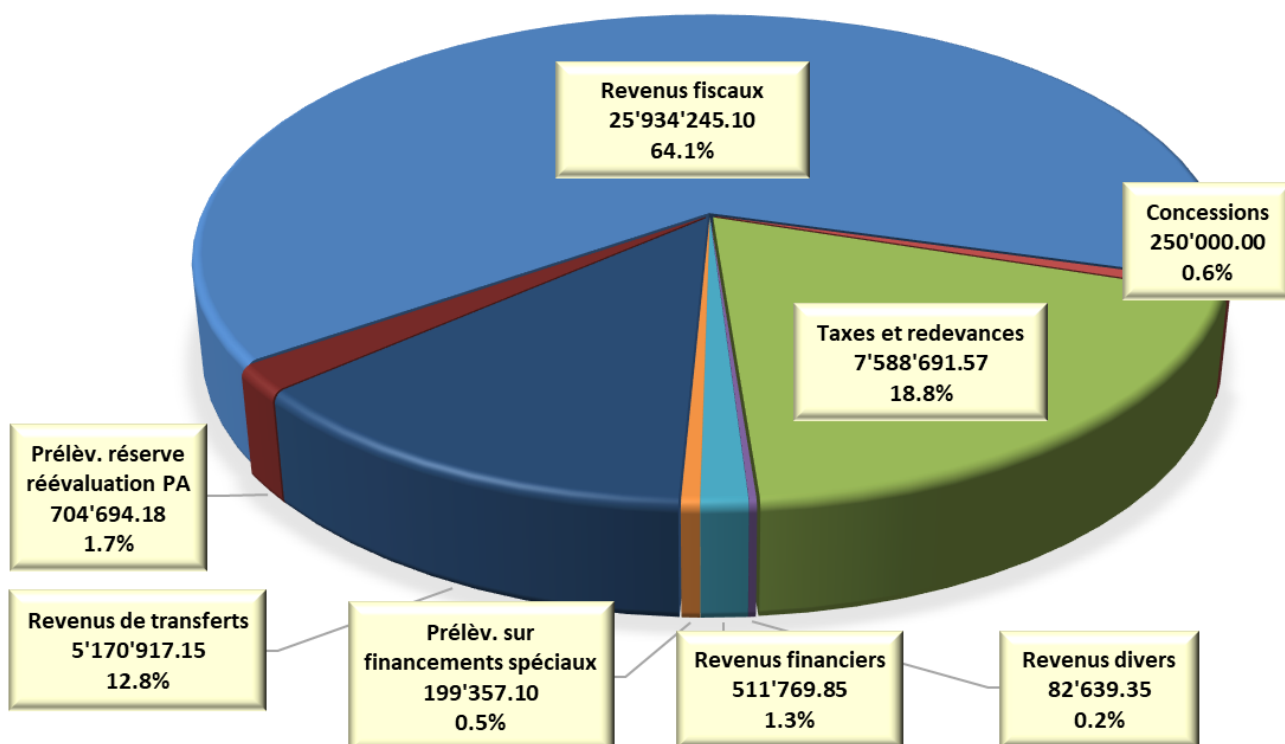
1.4 Répartition des revenus par chapitre



1.5 Répartition des charges nettes par nature – Total Fr. 37'845'343.27



1.6 Répartition des revenus nets par nature – Total Fr. 40'442'314.30



2. Comptes des investissements 2022 - Patrimoine administratif

Selon les prescriptions de comptabilisation sous MCH2, les opérations (dépenses et recettes) relatives au patrimoine financier ne sont plus comptabilisées au compte des investissements mais font uniquement l'objet d'une comptabilisation directe au bilan.

Les opérations 2022 relatives au patrimoine financier sont présentées sous point 3 ci-dessous.

2.1 Récapitulation par chapitre

| | Comptes 2022 | | Budget 2022 (mis à jour) | | Ecart net Co – Bu |
|---|---------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Formation | 936'891.30 | 30'576.70 | 2'585'000.00 | 0.00 | -1'678'685.40 |
| Culture, sport et loisirs | 899'044.25 | 2'387.20 | 653'000.00 | 0.00 | 243'657.05 |
| Trafic et communications | 764'058.65 | 10'000.00 | 1'241'000.00 | 23'000.00 | -463'941.35 |
| Prot. de l'environnement et AT | 1'304'845.90 | 1'250'544.70 | 1'466'000.00 | 1'206'000.00 | -205'698.80 |
| Economie publique | 359'874.80 | 0.00 | 430'000.00 | 0.00 | -70'125.20 |
| Finances et impôts (patrimoine administratif) | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Total | 4'264'714.90 | 1'293'508.60 | 6'375'000.00 | 1'229'000.00 | -2'174'793.70 |
| Excédent de dépenses | | 2'971'206.30 | | 5'146'000.00 | |

Les comptes des investissements 2022 (patrimoine administratif) bouclent avec un excédent de dépenses de près de Fr. 2'970'000.00 alors que les prévisions budgétaires affichaient un excédent de dépenses de près de Fr. 5'150'000.00.

L'écart de près Fr. 2'110'000.00 pour les dépenses est principalement dû au :

- retard des projets relatifs à l'école de Rossens (- 1.65 MFr) ;
- retard dans les investissements sur les routes communales (- 460 kFr).

2.2 Résultats par catégorie de projets

| | Comptes 2022 | | Budget 2022 (mis à jour) | | Ecart net Co -Bu |
|--|---------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Dépenses et recettes non affectées | 0.00 | 774'486.55 | 0.00 | 776'000.00 | 1'513.45 |
| <i>Le montant représente les recettes de taxes de raccordement EP et EU.</i> | | | | | |
| Soldes de projets terminés avant 2022 | 0.00 | 50'046.15 | 0.00 | 0.00 | -50'046.15 |
| <i>Deux projets terminés avant 2022 :</i> | | | | | |
| – Versement d'une subvention cantonale pour l'aménagement des locaux AES du projet « Agrandissement du complexe communal de Farvagny-le-Grand ». | | | | | |
| – Versement d'une contribution ECAB pour le projet « Assainissement du réseau des eaux usées, secteur Rte de la Raveire à Rossens ». | | | | | |
| <i>Ils font l'objet d'une fiche de décompte final révisée (voir annexe 11).</i> | | | | | |
| Projets terminés au 31.12.2022 | 457'907.50 | 205'364.25 | 386'000.00 | 12'000.00 | -121'456.75 |
| <i>9 projets sont terminés au 31.12.2022.</i> | | | | | |
| Projets en cours | 3'806'807.40 | 263'611.65 | 5'344'000.00 | 430'000.00 | -1'370'804.25 |
| <i>25 projets sont encore au cours au 31.12.2022.</i> | | | | | |
| Projets reportés (sans dépenses en 2022) | 0.00 | 0.00 | 645'000.00 | 11'000.00 | -634'000.00 |
| <i>6 projets inscrits au budget 2022 ont été reportés en 2023 ou à une date ultérieure.</i> | | | | | |
| Total | 4'264'714.90 | 1'293'508.60 | 6'375'000.00 | 1'229'000.00 | -2'174'793.70 |
| Excédent de dépenses | | 2'971'206.30 | | 5'146'000.00 | |

3. Comptes 2022 - Patrimoine financier

3.1 Par nature

| | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Ecart net Co - Bu |
|------------------------------|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Achats et ventes d'immeubles | 0.00 | 2'238'500.00 | 40'000.00 | 3'311'000.00 | 1'032'500.00 |
| Projets en cours | 45'270.00 | 0.00 | 100'000.00 | 0.00 | -54'730.00 |
| Total | 45'270.00 | 2'238'500.00 | 140'000.00 | 3'311'000.00 | 977'770.00 |
| Excédent de recettes | 2'193'230.00 | | 3'171'000.00 | | |

Vente en 2022 : domaine d'Illens.

Vente non réalisée en 2022 : terrain en ZAC Combernesse pour 1.071 MFrs (projet Mestel).

Projet en cours : mur de soutènement de l'immeuble La Chauderette.

3.2 Par projet

| | Comptes 2022 | | Budget 2022 | | Ecart net Co - Bu |
|--|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | |
| Opérations du patrimoine financier - au total | 45'270.00 | 2'238'500.00 | 140'000.00 | 3'311'000.00 | 977'770.00 |

Détails par projet

| | | | | | |
|--|-----------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Mur soutènement La Chauderette, RO | 45'270.00 | | 100'000.00 | 45'270.00 | -54'730.00 |
| Les travaux sont en cours et se poursuivent en 2023 | | | | | |
| Vente du domaine d'Illens | | 2'238'500.00 | | 2'240'000.00 | 1'500.00 |
| Charges sur ventes de terrains | 0.00 | | 40'000.00 | | -40'000.00 |
| Ventes de terrains ZAct Combernesse RO | | 0.00 | | 1'071'000.00 | 1'071'000.00 |
| Le projet d'installation de l'entreprise Mestel SA dans la zone Combernesse a pris du retard. Le permis de construire est dans la phase finale de son approbation. | | | | | |

En résumé

Si l'on considère à la fois les patrimoines administratif et financier et le budget corrigé sur la base des décisions d'investissements prises dans le courant de l'année 2022, les comptes des investissements 2022 bouclent avec un excédent de dépenses de près de Fr. 780'000.00 alors que les prévisions budgétaires affichaient un excédent de dépenses de Fr. 1'975'000.00. L'écart de près Fr. 2'200'000.00 pour les dépenses est principalement dû au retard dans la facturation et/ou dans la réalisation d'un nombre important de projets en particulier dans les domaines des infrastructures scolaires (- 1.65 MFrs), des routes communales (- 450 kFrs) et de l'approvisionnement en eau (- 330 kFrs).

Pour plus de détails sur le compte des investissements 2022, voir sur le site internet communal : <https://www.commune-qibloux.ch>



4. Bilan au 31 décembre 2022

| | Bilan au 01.01.2022 | Mouvement | Bilan au 31.12.2022 |
|--|------------------------|----------------------|------------------------|
| Actifs | 107'475'916.18 | -428'639.45 | 107'047'276.73 |
| Patrimoine financier | 38'899'415.93 | -823'814.82 | 38'075'601.11 |
| Disponibilités et placements à court terme | 10'168'897.87 | 2'612'425.54 | 12'781'323.41 |
| Créances | -8'337'429.69 | -3'574'796.71 | -11'912'226.40 |
| Actifs de régularisation | 17'438'164.00 | 2'352'074.80 | 19'790'238.80 |
| Marchandises, fournitures et travaux en cours | 68'600.00 | 32'100.00 | 100'700.00 |
| Placements financiers à long terme | 15'396.15 | -26.95 | 15'369.20 |
| Immobilisations corporelles | 19'517'558.85 | -2'245'591.50 | 17'271'967.35 |
| Créances envers les legs et fondations des capitaux de tiers | 28'228.75 | 0.00 | 28'228.75 |
| Patrimoine administratif | 68'576'500.25 | 395'175.37 | 68'971'675.62 |
| Immobilisations corporelles | 67'675'216.90 | 404'600.72 | 68'079'817.62 |
| Immobilisations incorporelles | 699'125.90 | -6'958.35 | 692'167.55 |
| Prêts | 40'000.00 | 0.00 | 40'000.00 |
| Participations, capital social | 106'765.80 | 0.00 | 106'765.80 |
| Subventions d'investissements | 55'391.65 | -2'467.00 | 52'924.65 |
| Passifs | -107'475'916.18 | 428'639.45 | -107'047'276.73 |
| Capitaux de tiers | -51'636'925.08 | 7'467'759.55 | -44'169'165.53 |
| Engagements courants | -2'814'885.59 | 500'076.40 | -2'314'809.19 |
| Passifs de régularisation | -63'987.35 | 27'003.65 | -36'983.70 |
| Provisions à court terme | -111'603.60 | -1'114'297.75 | -1'225'901.35 |
| Engagements financiers à long terme | -46'423'530.49 | 6'254'977.25 | -40'168'553.24 |
| Provisions à long terme | -1'800'000.00 | 1'800'000.00 | 0.00 |
| Engagements financements spéciaux et fonds capitaux tiers | -422'918.05 | 0.00 | -422'918.05 |
| Capital propre | -55'838'991.10 | -7'039'120.10 | -62'878'111.20 |
| Financements spéciaux | -6'441'480.25 | -5'441'168.50 | -11'882'648.75 |
| Préfinancements | -1'726'852.00 | 9'185.00 | -1'717'667.00 |
| Réserve liée au retraitement | -14'806'902.52 | 2'018'975.43 | -12'787'927.09 |
| Autres capitaux propres | -3'902'219.36 | 3'402'219.36 | -500'000.00 |
| Excédent du bilan | -28'961'536.97 | -7'028'331.39 | -35'989'868.36 |

Le bilan résumé au 31.12.2022 ci-dessus appelle les commentaires généraux suivants :

- Le poste d'actifs « Créances » avec un solde négatif est dû au poste « débiteurs impôts » sur lequel sont inscrits tous les acomptes d'impôts facturés.
- Les immobilisations corporelles correspondent aux soldes bruts des projets d'investissements de type ouvrages, immeubles, installations, machines et équipements.
- Les immobilisations incorporelles correspondent aux soldes bruts des objets d'investissements de type logiciels, études, etc.
- Les engagements financiers à long terme comprennent :

| | 1.01.2022 | 31.12.2022 | |
|---|---------------|---------------|--------------------|
| ▪ Emprunts à long terme | 25'950'690.00 | 24'263'650.00 | - 1.7 MFrs en 2022 |
| ▪ Emprunts LIM | 1'088'320.00 | 882'475.00 | - 206 kFrs en 2022 |
| ▪ Recettes d'investissements inscrits au passif | 19'074'871.29 | 14'712'779.04 | |
| ▪ Autres engagements financiers à long terme | 309'649.20 | 309'649.20 | |

- Les financements spéciaux correspondent aux « ex-réserves » relatives aux chapitres « Approvisionnement en eau », « Traitement des eaux usées » et « Gestion des déchets ». En application des nouvelles règles, les montants relatifs aux taxes de raccordement encaissées ont été virés de la « Réserve liée au retraitement » au « Financements spéciaux » concernés.

- Les réserves liées au retraitement correspondent à la part « réévaluée » du patrimoine administratif inscrite à l'actif du bilan sous « Immobilisations corporelles et incorporelles ».
- En application des nouvelles règles, une partie des « Autres capitaux propres », pour un montant de 3.4 MFrs, représentant les montants mis en réserve sous MCH1, a été intégrée au capital intitulé « Résultats des années précédentes ».
- L'« Excédent du bilan », env. 36 MFrs, comprend :
 - la fortune de 5.1 MFrs avant introduction de MCH2 ;
 - la réévaluation du patrimoine financier effectuée fin 2021 pour près de 17.6 MFrs ;
 - le montant des réserves accumulées avant 2021 pour un total de 3.4 MFrs (inscrit sous «Autres capitaux propres » à fin 2021) ;
 - près de 2 MFrs de recettes nettes résultant des opérations sur notre patrimoine financier ;
 - environ 9 MFrs d'excédents de revenus du compte de résultats (résultats reportés).

Sur le montant de 36 MFrs, seul un montant de 14.4 MFrs (ex-réserves + patrimoine financier + résultats reportés) peut réellement être affecté au financement courant des investissements.

- *Pour encore plus de détails sur les comptes 2022, voir sur le site internet communal : <https://www.commune-gibloux.ch>*

Facturation des impôts

Décomptes 2022

Selon décision prise dans le cadre du bouclage des comptes 2022, un rabais d'impôt sur le revenu des personnes physiques sera octroyé sur les décomptes des impôts 2022. Au moment de l'établissement de votre décompte final 2022, courant 2023, l'impôt sur le revenu sera calculé avec un coefficient de 80% au lieu de 85%, ce qui correspond à un rabais d'impôt de 5.88%. En règle générale et en fonction des acomptes payés, cela correspond à une réduction du solde d'impôts à payer au moment du décompte, voire à un montant en votre faveur. Voir également les informations contenues à ce sujet dans le paragraphe Comptes 2022 ci-dessus.

Acomptes 2023

Les bulletins de versement envoyés à la fin mai sont destinés au paiement de vos acomptes d'impôts 2023. Comme par le passé, vous pouvez choisir un règlement en 9 acomptes mensuels (de fin juin à fin février selon le calendrier annoncé dans le bulletin communal de mars 2023) ou en un seul versement.

Les coefficients d'impôts sont :

- **Impôt communal 2023** : **85 % sur le revenu et la fortune**
- **Impôt paroissial 2023 de Corpataux-Magnedens** : **9 % sur le revenu et 10 % sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2023 de Farvagny** : **8 % sur le revenu et sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2023 de Le Glèbe** : **10 % sur le revenu et sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2023 de Rossens** : **8 % sur le revenu et 10 % sur la fortune**
- **Impôt paroissial 2023 de Vuisternens-en-Ogoz** : **Traité par la Paroisse**

Comment les acomptes ont-ils été calculés ?

Le montant des acomptes est calculé sur la base de la cote de la dernière taxation fiscale connue (impôt 2021 pour la plupart des contribuables). Il est de la responsabilité des contribuables de vérifier qu'ils ont reçu des acomptes d'impôts et que le montant des acomptes correspond à leur situation fiscale actuelle. Si tel n'est pas le cas (par ex. revenu antérieur extraordinaire, modification durable de l'activité en 2023), vous avez la possibilité de contacter le Service des finances (Tél. 026 552 59 05 ou finances@commune-gibloux.ch) afin d'adapter vos acomptes. En cas d'augmentation de vos revenus, ceci vous évitera de devoir payer un montant important en une fois lors de l'établissement du décompte final.

A quelle date vais-je recevoir le décompte final de mes impôts ?

Avec l'introduction de la taxation annuelle, l'impôt 2023 sera basé sur les revenus obtenus durant l'année 2023. Aussi, ce ne sera qu'à partir de 2024, après l'examen de votre déclaration indiquant vos revenus 2023, que le Service des finances pourra établir, sur la base des indications du Service cantonal des contributions, le décompte du solde de l'impôt 2023.

Et les intérêts ?

Dès l'année fiscale 2023, l'intérêt compensatoire est supprimé en application de la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur au taux de 3.0 % sera accordé sur les montants remboursés. Nous appliquons les mêmes taux que le Service des contributions.

A quoi sert le bulletin intitulé « Acompte volontaire de l'impôt communal 2023 » ?

Lorsque vous remplirez votre déclaration 2023, au début de l'année 2024, vous pourrez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2023. Si, à ce moment-là, vous deviez constater que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que les acomptes payés, il sera encore temps pour compléter le versement de vos acomptes 2023, afin de limiter le montant à payer au moment de l'établissement du décompte. A cet effet, un bulletin de versement, intitulé « Acompte volontaire de l'impôt communal 2023 », à compléter à votre convenance, est joint à l'envoi des acomptes.

Ordre de paiement permanent

Si vous mandatez un établissement bancaire ou postal pour effectuer vos paiements, vous devez modifier chaque année l'ordre permanent en précisant bien l'année pour laquelle les versements sont à effectuer (joindre les bulletins de versement qui sont codifiés). En effet, il est important que vos versements soient mis en compte sur la « bonne » année.

Recommandations et divers

Pour vos paiements, nous vous prions d'utiliser exclusivement les bulletins de versement QR joints aux factures qui vous sont adressées et de saisir ou scanner toutes les données de codage en cas de paiement par e-banking, faute de quoi le montant versé ne sera pas attribué correctement lors de la reprise automatique des paiements par notre système informatique.

Lorsque les circonstances le justifient, un arrangement peut être accordé pour le paiement d'une facture, sur demande écrite et moyennant intérêts (au taux actuel de 1.5 %) et frais facturés en sus (actuellement Fr. 20.00 dès 6 mensualités, voir document « Emoluments de chancellerie » publié sur notre site internet <http://www.commune-gibloux.ch>).

Par ailleurs, nous nous référons aux communications figurant au verso des factures. En particulier, nous soulignons que le délai de contestation des factures est de 30 jours dès réception.



Loi sur la défense incendie et les secours – Taxe annuelle d'exemption à l'obligation de servir (taxe non pompier)

1. Contexte

Suite à la réforme de l'organisation de la défense incendie, les corps de sapeurs-pompiers sont regroupés depuis le 1^{er} janvier 2023 au niveau du district de la Sarine, sous l'entière responsabilité du Réseau Santé de la Sarine (RSS).

2. Obligation de servir

L'article 25^{bis} des statuts du RSS stipule que les hommes et femmes, domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, sont astreints à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers **à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans.**

3. Taxe annuelle d'exemption à l'obligation de servir (taxe non pompier)

Les personnes astreintes et qui ne sont pas incorporées sont soumises à une taxe d'exemption annuelle. Il appartient au Comité de direction du RSS d'en fixer le montant. **Il se monte à CHF 100.00 par année et par personne assujettie.**

Le règlement confère également la charge aux communes membres de l'association de facturer et d'encaisser cette taxe. Les cas d'exemption à l'obligation de servir figurent à l'article 25^{ter} des statuts du RSS. La commune chargée de l'encaissement fait administrer toutes les preuves utiles.

Sont dispensés de l'obligation de servir et exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- a) les personnes au bénéfice d'une rente AI ou au bénéfice de l'aide sociale ;
- b) les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) ;
- c) les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompiers ;
- d) les membres des services d'ambulances, les membres des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme ;
- e) les personnes qui ont servi durant 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers ;
- f) le préfet ou la préfète et les lieutenant.e.s de préfet ;
- g) les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;
- h) les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées au sens de la loi fédérale sur l'asile ;
- i) les personnes en formation venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année, sur la base d'une attestation de l'établissement de formation ;
- j) les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation.

En cas de changement de situation durant l'année, le statut de la personne à la fin de l'année civile en cours fait foi pour bénéficier de l'exonération. Les réductions de taxe « pro rata temporis » ne sont appliquées qu'en cas de changement de domicile.

La Commune de Gibloux procède chaque année à la facturation de la taxe non pompier dans le courant du mois d'octobre.

⇒ **Toute personne répondant aux critères d'exonération de paiement de la taxe mentionnés ci-dessus est invitée à adresser, jusqu'au 31 août 2023, l'attestation correspondant à son motif d'exonération par courriel (habitant@commune-gibloux.ch / objet « Taxe non pompier ») ou par courrier à l'adresse de l'administration communale.**

Les règlements relatifs à la défense incendie sont disponibles sur le site internet du RSS au lien suivant : <https://www.santesarine.ch/fr/administration/statuts-reglements>. Ils peuvent aussi être obtenus sur demande à l'administration communale.

Nous vous remercions de votre diligence dans la transmission des attestations prouvant votre éventuelle exonération.

Attention aux cyanobactéries

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEu
Amt für Umwelt AfU

ATTENTION AUX CYANOBACTÉRIES

Les cyanobactéries peuvent se multiplier rapidement (efflorescence algale) et devenir nuisibles à la santé, car certaines forment des toxines. Il est donc important d'adopter un comportement prudent.

Les efflorescences de cyanobactéries peuvent ressembler à :

COMPOURTEMENT RECOMMANDÉ

Si vous soupçonnez une efflorescence de cyanobactéries, tenez compte des pictogrammes ci-contre. En cas de symptômes tels qu'irritation de la peau, vomissements, diarrhée et paralysie, consultez immédiatement un médecin/ un vétérinaire.

Ne pas nager
ou se baigner!

Ne pas boire l'eau.
La bouillir n'élimine
pas les toxines!

Retenir
les enfants!

Retenir
les animaux!

Se laver
soigneusement
à l'eau claire!

Plus d'informations sous :
www.fr.ch/eau

Conseil des parents

Aux parents d'élèves de Farvagny



Madame, Monsieur,

Un poste est à repourvoir au sein du Conseil des parents pour les villages de Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit, Posat et Grenilles, suite au départ de son représentant.

Descriptif du mandat

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire, l'institution du Conseil des parents est devenue obligatoire pour chaque Établissement scolaire ou pour l'ensemble d'un Cercle scolaire. Il a pour but de maintenir un dialogue entre les autorités et les parents sur différents sujets en lien avec l'école, en tenant compte de l'avis des parents et en valorisant leur expérience. Cet organe consultatif a également pour objectif de collaborer à la dynamisation du cercle scolaire en reprenant certaines tâches qu'assumaient les commissions scolaires.

Quelques **exemples de thématiques** pouvant y être abordées :

- Collaboration parents – école ;
- Manifestations, camps ;
- Cadre scolaire (horaires, transports, AES, etc.) ;
- Charte d'établissement (éducation, santé, prévention) ;
- Ou autres thèmes (sauf les aspects pédagogiques et la gestion du personnel).

Le Conseil des parents doit être composé d'une majorité de parents, se constitue et se gère lui-même, ne peut siéger que si une majorité de parents est présente, tient un procès-verbal de chaque séance et a lieu au moins 2 fois par année. Les séances plénières sont rétribuées par un jeton de présence. Les communes fixent les paramètres généraux dans leur règlementation communale et nomment les membres. Le règlement scolaire communal de Gibloux traite du Conseil des parents à ses articles 10 à 12.

Monsieur Cédric Dumont, président du Conseil des parents, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (par téléphone au 079 710 71 07).

Toute personne intéressée à intégrer le Conseil des parents est priée d'adresser un bref CV à l'administration scolaire et extra-scolaire (par courrier ou par mail) contenant les indications suivantes : identité, domicile, numéro de téléphone, adresse-mail, nom des enfants scolarisés, profession et expériences diverses (engagements sportif/culturel/ etc. ou tout autre expérience avec les enfants et les jeunes). Une brève motivation peut y être jointe (facultatif).

Par courrier :

Commune de Gibloux, Administration scolaire, Route de Fribourg 5, Case postale 70, 1726 Farvagny

Ou par mail :

admin.scolaire@commune-gibloux.ch

Le délai pour déposer vos candidatures est fixé au **16 août 2023** ! Merci pour votre collaboration !

Julien Gremaud
Syndic

Travaux sur le bâtiment B de l'école de Rossens

Les travaux sur l'école de Rossens (bâtiment B) suivent leur cours jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023/2024. Pour rappel, afin d'assurer la sécurité des enfants et des utilisateurs, il a été décidé de fermer totalement le chantier, ce qui nécessite de préciser certains éléments (plan de situation ci-après).

Interdiction du chantier

La zone de chantier est prévue **en vert** dans le plan ci-après. Celle-ci est entièrement entourée de palissade et est interdite d'accès à l'exception des personnes autorisées. Cela permet notamment d'assurer que le rayonnement de l'engin de levage ne passe pas au-dessus de zones non protégées. Pour ce qui est du terrain omnisports, celui-ci est laissé au maximum à disposition des enfants, mais il est en partie coupé pour remplir les exigences de sécurité.

Cheminement des élèves et dépose des enfants

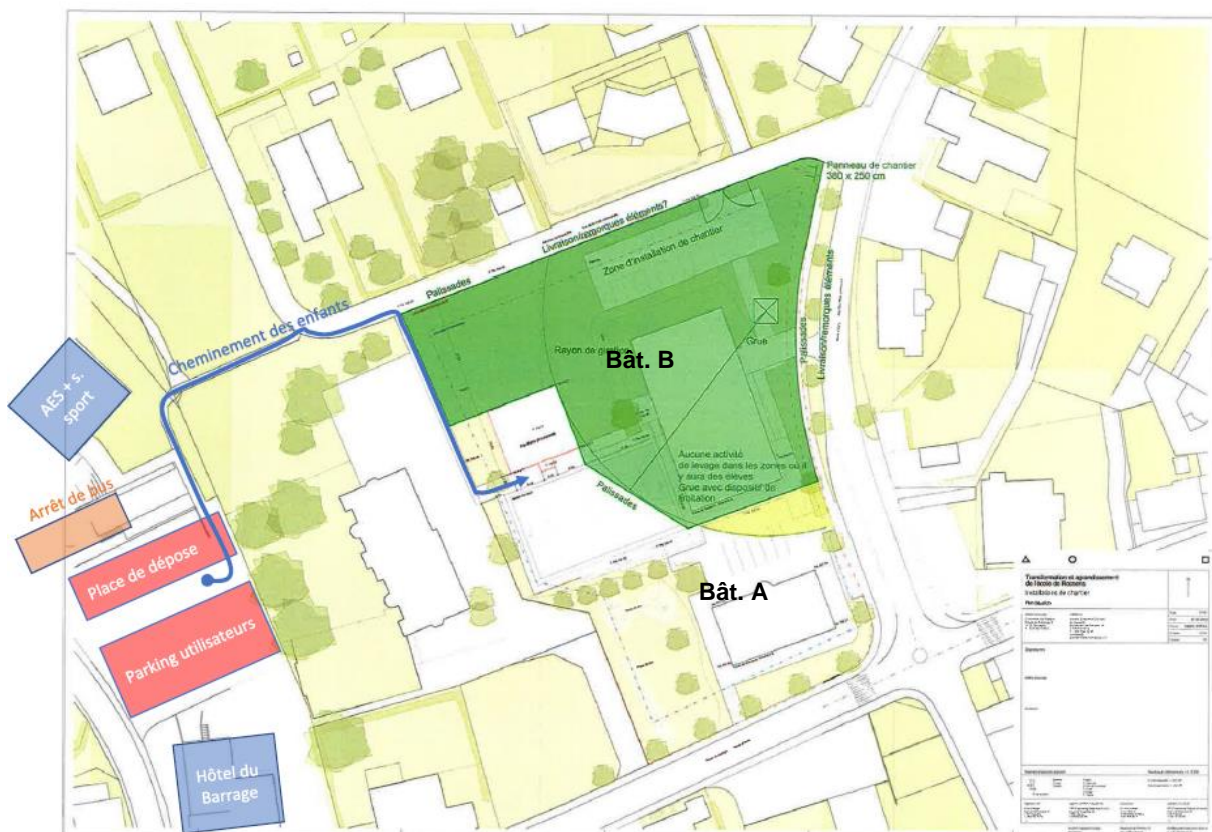
Le cheminement des élèves qui sont amenés par leurs parents est défini **en bleu** dans le plan ci-après. Il est là l'occasion de rappeler aux parents que la place de dépose (**en rouge** dans le plan ci-après), y compris en-dehors des travaux, se situe **entre l'Hôtel du Barrage et le bâtiment du Service social** (en **bleu clair** dans le plan ci-après). Pour des raisons de sécurité notamment, la dépose des enfants sur la route de l'Impasse du Grand-Pré ou sur les arrêts TPF est absolument interdite.

Parking utilisateurs et enseignants

Les places de parc actuelles sont utilisées pour les besoins du chantier. De ce fait, le parking utilisateurs et enseignants (**en rouge** dans le plan ci-après) est déplacé sur les places situées **entre l'Hôtel du Barrage et les locaux du Service social** pendant toute la durée des travaux (en **bleu clair** dans le plan ci-après). Ce parking est prévu pour tous les utilisateurs des locaux de l'école.

Arrêt de bus

Les enfants sont déposés devant le bâtiment de la salle de gymnastique (**en orange** dans le plan ci-après). Ils sont également repris à cet endroit.



Fritime



L'Association cantonale FriTime a attribué le Prix FriTime 2023 à FRITIME GIBLOUX pour son calendrier 2022. Chaque année, l'Association met en effet à l'honneur les activités réunissant le mieux les objectifs du concept Fritime ou méritant d'être mises à l'honneur.

La Commission Enfance et Jeunesse (CEJ) et le Conseil communal adressent leurs félicitations au groupe de coordination FRITIME GIBLOUX et remercient l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite des activités de l'année 2022.

Le diplôme est affiché à l'administration communale et le chèque reçu à cette occasion sera intégralement reversé au projet FRITIME GIBLOUX.

CULTURE - SPORT - LOISIRS

Mérite sportif 2022

Le jury du Mérite sportif de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2022 à

M. Yvan Oberson

M. Oberson est né en 1985 et, depuis l'âge de 15 ans, il entraîne les juniors E du FC Farvagny-Ogoz, soit depuis l'an 2000. Durant ces 23 dernières années, de très nombreux jeunes de la commune ont pu le côtoyer en tant qu'entraîneur. M. Oberson a toujours eu le souci de faire progresser les jeunes en tenant compte du plaisir des enfants.

Il consacre énormément de temps pour sa passion et les enfants sont fiers de l'avoir comme entraîneur.

M. Oberson n'a jamais eu d'objectif de performances. Son unique ambition est que les jeunes acquièrent les notions de base du football et prennent du plaisir. Ce qui est très important pour que ces enfants poursuivent leur formation de footballeur au sein des clubs de notre commune.



Photo : Vincent Marro



Photo : Vincent Marro

Il est à noter toutefois que les juniors E du FC Farvagny-Ogoz, avec M. Oberson comme entraîneur, ont atteint la finale du Tournoi Sekulic en 2003 et les demi-finales à trois reprises.

La remise du prix à M. Oberson a eu lieu le samedi 17 juin 2023 au centre sportif de Farvagny-le-Grand, avant le match de FC Farvagny-Ogoz.



Photo : Vincent Marro

Le Conseil communal lui adresse toutes ses félicitations pour son engagement dans l'encadrement des jeunes au sein du football.

Nominés de l'édition 2022

Mme Marion Monney, course à pied
M. Olivier Aïoutz, tennis de table

Il adresse également ses félicitations aux deux nominés, Mme Marion Monney et M. Olivier Aïoutz pour leurs performances sportives et les encourage à persévérer dans leur discipline.

Prix culturel 2022

Le jury du Prix culturel de la commune de Gibloux a attribué le prix de l'édition 2022 à

M. Laurent Eltschinger



Photo : @FE Shooting

M. Eltschinger est écrivain. Il est né le 1^{er} novembre 1972 à Posat où il a grandi. Il a effectué toute sa scolarité à Farvagny et habite Rossens depuis 2000.

Au travers de ses romans policiers, M. Eltschinger met en lumière le terroir fribourgeois, en particulier le territoire communal dans son premier polar « Le combat des Vierges » qui a pour principal décor le village de Posat. De nombreux médias romands ont relayé son activité d'auteur et parlent ainsi de Gibloux. Nombre de ses lecteurs sont venus et viennent encore découvrir son village natal.

M. Eltschinger a publié trois polars aux Editions Montsalvens (Bulle) en 14 mois soit « Le combat des Vierges » en juin 2021, « Sur le plancher des vaches » en novembre 2021 et « Mets de l'eau dans ton vin ! » en août 2022.

Il a également organisé plusieurs événements bénévoles dans la commune, en lien avec ses ouvrages, par exemple :

- Vernissage du polar « Le combat des Vierges » le 2 juin 2021 à la Chapelle de Posat.
- Animations autour de son activité d'auteur pour les hôtes du Foyer de jour à Farvagny-le-Grand en novembre 2021 et à l'aula du CO de Farvagny-le-Grand en septembre 2022, en collaboration avec la Bibliothèque régionale du Gibloux.
- Visite commentée de la Chapelle de Posat pour les membres du groupement EspaceSenior de Bulle/La Tour-de-Trême.
- Soirée de discussions/rencontres avec la population villageoise à La Pinte à Farvagny.



La cérémonie de remise du prix à M. Eltschinger a eu lieu à la Chapelle de Posat le 2 juin 2023.

En février dernier, M. Eltschinger a également obtenu le Prix culturel de la commune valaisanne de Chamoson, commune qu'il met en lumière dans son polar « Mets de l'eau dans ton vin ! ».

Cet ouvrage a également été sélectionné dans la liste des dix finalistes du Prix du polar romand 2023, dont le palmarès a été dévoilé début juin.

Le Conseil communal adresse à M. Laurent Eltschinger, ainsi qu'aux trois nominées de l'édition 2022, toutes ses félicitations et les encourage à persévérer dans leur art.

Nominées de l'édition 2022

- Mme Délia Krayenbühl, arts de la scène, danse contemporaine
- Mme Delphine Buresi, théâtre
- Mme Muriel Viloz, créations en papier mâché

Abonnement culturel pour les jeunes de moins de 26 ans

L'abonnement culturel de 0 à 25 ans est né de la volonté de favoriser la pratique et la découverte culturelles des jeunes en Suisse par la mise en réseau des lieux et par une offre libre et illimitée.

Durant 365 jours, l'abonnement culturel donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs et expositions. Il est valable dans les cantons de Fribourg, Berne, Neuchâtel, Jura et Valais. **Il permet également aux jeunes d'assister aux spectacles de la saison culturelle de La Tuffière à Corpataux.**

Dans le but de promouvoir la culture, le Conseil communal a décidé d'offrir des abonnements aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés dans notre commune et qui en font la demande. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Le grand retour du bois

matière noble, locale et durable

Notre empreinte écologique est toujours plus marquée, il est temps de revenir aux fondamentaux et de redonner sa place au bois dans notre quotidien en phase de décarbonisation.

Par sa texture chaleureuse, sa création d'ambiance incomparable, le bois nous reconnecte avec notre environnement naturel. Ce matériau indigène qui pousse chaque jour sous nos fenêtres est encore largement sous-exploité. L'accroissement annuel des forêts fribourgeoises dépasse le demi-million de m³. Nous en exploitons chaque année environ 260'000 m³. En soustrayant les forêts improductives situées dans des secteurs inaccessibles ou escarpés, un peu moins de 100'000 m³ sont annuellement encore disponibles.

La mise en œuvre du bois amène une véritable plus-value régionale. Elle fournit du travail aux équipes forestières, puis à nos scieurs et pour terminer à de nombreux artisans menuisiers, ébénistes et j'en passe. Cette matière première transformée in situ est une véritable mine d'or locale. Cette constatation est encore plus flagrante lorsqu'on analyse les chiffres pour la production de bois-énergie. Le tableau ci-dessous résume bien le bilan financier pour une région. La valeur ajoutée est énorme. Tous ces flux financiers engendrent des places de travail locales, nourrissent des familles mais aussi génèrent des impôts pour nos institutions publiques. Ces dernières années et avec ce réflexe d'économie de proximité, plusieurs bâtiments notamment des écoles ont été construits ou sont en cours de construction en bois local dans le canton. Effort remarquable à pérenniser !

Capital investi et création de valeur



| | Bois | Mazout | Gaz |
|----------|-------|--------|-------|
| Total | 100.- | 100.- | 100.- |
| Région | 50.- | 16.- | 14.- |
| Suisse | 45.- | 25.- | 12.- |
| Etranger | 5.- | 59.- | 74.- |

Source : Energie-bois Suisse

Les énergies fossiles provoquent des dommages écologiques démesurés que ce soit par l'extraction, le raffinage ou encore le transport, à l'inverse le matériau bois est sobre et écologique. Il est malheureusement évident qu'en exploitant la totalité du potentiel bois encore disponible en Suisse, sous forme de matériau ou d'énergie, il ne pourra subvenir à l'ensemble de nos besoins.

Cependant, il est de notre devoir de tout mettre en œuvre afin d'exploiter l'entier de ce potentiel qui sommeille dans nos forêts. C'est une contribution de plus dans l'optique de réduire notre empreinte écologique en valorisant un matériau naturel au bilan carbone neutre.



Ecole de Marly en construction avec du bois local

De la forêt jusqu'au produit fini, l'ensemble des sous-produits est utilisé. Les billes de mauvaise qualité et une partie des branchages sont transformées en copeaux de bois pour alimenter les chauffages à distance. La sciure issue de la fabrication de poutres ou planches est utilisée à la production de pellets pour les chauffages. L'écorce des troncs livrés en scierie alimentent les fours de séchage des produits du sciage et des chauffages à distance.

Il faut toutefois être raisonnable et ne pas tomber dans l'autre extrême en voulant absolument exploiter jusqu'à la dernière brindille. Cette pratique encore courante jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle lorsqu'on se chauffait principalement avec des poêles domestiques n'est plus d'actualité. Une proportion d'arbres secs sur pied et de bois mort en forêt est indispensable au bon fonctionnement de notre écosystème. Cela permet de favoriser notamment une quantité d'insectes et de champignons gages d'une grande biodiversité et résilience du milieu. Contrairement à certaines croyances, ces bois en état de décomposition ne propagent aucune maladie.

Le clic utile

<https://www.holz-bois-legno.ch/fr>

Hauterive, février 2023

Frédéric Schneider

Ing. forestier du 1^{er} arrondissement
Service des forêts et de la nature

LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 29 mars 2023, le Conseil général a :

- Approuvé la modification des statuts de l'Association du cycle d'orientation de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
- Approuvé la modification de l'article 27 des statuts de l'Association de communes du bassin-versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN).
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 445'000.- Farvagny-le-Petit – mise en séparatif – crédit complémentaire.
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 230'000.- Vuisternens-en-Ogoz – RF 24, déplacement de collecteurs et mise en séparatif.
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 180'000.- Farvagny-le-Petit et Magedens – réfection de la Route des Trotzès.
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 110'000.- Vuisternens-en-Ogoz – travaux d'entretien et de revitalisation des ruisseaux de Pra Gady et de La Longivue de Prouvin.
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 300'000.- Farvagny-le-Grand – ZAC La Longivue, aménagements complémentaires.
- Refusé l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 4'811 m² à VR Group dans la zone d'activités restreintes de Rossens.
- Accepté l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 4'811 m² à VR Group dans la zone d'activités restreintes de Rossens en ajoutant un droit de préemption de 20 ans.
- Refusé l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 9'330 m² à quatre entreprises dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand.
- Refusé l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 9'330 m² à quatre entreprises dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand au prix de CHF 300.- le m².
- Accepté l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil communal pour la vente d'une surface de 9'330 m² à quatre entreprises dans la zone d'activité La Longivue à Farvagny-le-Grand, pour un prix de CHF 270.-/m², en ajoutant un droit de préemption de 20 ans.

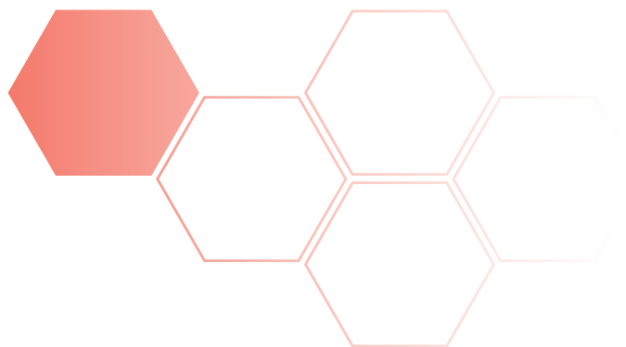
Dans sa séance du 30 mai 2023, le Conseil général a :

- Pris connaissance du rapport de gestion 2022 du Home médicalisé du Gibloux.
- Approuvé les comptes de résultat 2022 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un excédent de produit de CHF 46'386.77.

- Approuvé les comptes des investissements 2022 du Home médicalisé du Gibloux.
- Pris connaissance du rapport de gestion 2022 de la commune de Gibloux.
- Approuvé les comptes de résultat 2022 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de CHF 2'596'971.03.
- Approuvé les comptes des investissements 2022 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de dépenses de CHF 2'971'206.30.
- Accepté le crédit d'engagement complémentaire de CHF 1'800'000.- pour les travaux d'extension du centre scolaire de Rossens.
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 160'000.- pour la réfection de la Route de Farvagny à Rueyres-St-Laurent.
- Accepté le crédit d'engagement de CHF 540'000.- pour le remplacement de conduite, bouclage et mise en séparatif dans le secteur Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand.
- Accepté la révision des articles 42 alinéa³, 42 alinéa^{4bis}, 44 alinéa² et du dispositif d'approbation du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable.
- Pris connaissance de la réponse du Conseil communal à la question no 27 de M. Gilles Barras, représentant la majorité du cercle de Farvagny, concernant la Route des Trotzès.
- Accepté la proposition de la Commission financière – Baisse du coefficient d'impôt pour les exercices 2024 et 2025 de 85 à 80 points.
- Elu M. Sébastien Geinoz à la présidence du Conseil général.
- Elu M. Philippe Savoy à la vice-présidence du Conseil général.

Dates des prochaines séances :

- Jeudi 5 octobre 2023
- Lundi et mardi 4 et 5 décembre 2023



INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

ACCUEIL DU 8'000^{ÈME} HABITANT DE GIBLOUX

Le 23 juin 2023, une délégation du Conseil communal et de l'administration giblousienne a accueilli le 8'000^{ème} habitant de notre Commune. Puisque la population d'une telle commune est toujours très fluctuante, notre exécutif a pris l'option de choisir, comme 8'000^{ème} habitant, l'enfant qui serait né au plus proche de la date de ce passage.



C'est donc le petit Luc, qui est arrivé dans la vie de ses parents le 2 mai 2023 et qui réside à Corpataux, qui a été désigné. En accord avec ses parents, quelques photos ont été prises afin de pouvoir vous transmettre quelques moments de cette célébration, remplie de petits sourires et de quelques gazouillements.

Cet événement nous rappelle l'importance pour notre Commune de maintenir de bonnes conditions pour la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, mais également que nous devons sans cesse nous renouveler, anticiper et penser à demain.

Luc ne se rappellera pas de cette rencontre, mais nous nous sommes assurés qu'il reçoive, par le biais de ses parents et lorsqu'il sera un peu plus âgé, quelques informations sur l'importance de son arrivée pour la Commune de Gibloux également.



Bienvenue à Luc et félicitations à ses parents !

FERMETURE D'ÉTÉ

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les vacances d'été la semaine du

lundi 31 juillet 2023
au vendredi 4 août 2023

Durant cette période, le numéro 026 552 59 99 sera à votre disposition **en cas d'urgence uniquement** (heures de bureau).

Pour les cartes d'identité, vous voudrez bien contacter le Service de la population et des migrants SPoMi, Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 14 92 ou passer commande en ligne sur www.passeportsuisse.ch.



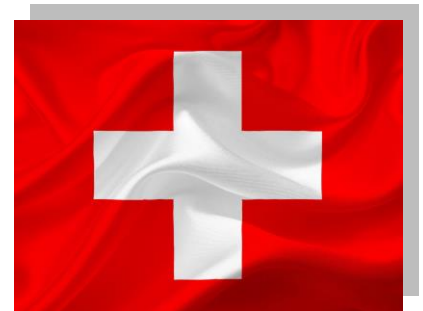
FÊTE NATIONALE

La manifestation de la Fête nationale 2023 est organisée, cette année, en collaboration avec le Chœur-mixte de Villarod et la Société de jeunesse de Villarod. Elle se déroulera

le mardi 1^{er} août 2023 dès 18h30 sur le site de la salle polyvalente d'Estavayer-le-Gibloux

Un tout-ménage avec les informations complémentaires sera distribué dans le courant du mois de juillet.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à cette occasion.



SERVICE TECHNIQUE

Analyses d'eau

La qualité de l'eau est régulièrement analysée dans les captages ainsi que dans les différents endroits du réseau.

Dureté de l'eau

- Rueyres-St-Laurent, Villarod, Villarsel-le-Gibloux et Estavayer-le-Gibloux = **24.5°**;
- Rossens, Vuisternens-en-Ogoz, Corpataux et Magnedens = **28.6°**;
- Farvagny-le-Grand, Farvagny-le-Petit et Grenilles = **33.9°**;
- Posat = **37.5°**;

Vous retrouverez les résultats sur le site communal :

<https://commune-gibloux.ch/service-technique/eau-potable>



Eau - Utilisation estivale

L'année dernière, des recommandations de restriction d'eau avaient été émises afin d'éviter d'éventuels problèmes d'approvisionnement.

L'année en cours est majoritairement plus arrosée et les sources ont repris de la vigueur. Nous comptons sur le bon sens de chacun, en cas de faible pluviométrie afin de limiter les emplois inutiles.

Concernant le remplissage des piscines, celui-ci doit se faire via le réseau privé. L'emploi de bornes hydrantes est interdit.

Evacuation des eaux

Orages ou fortes précipitations

Force est de constater que les précipitations sont plus intenses que par le passé. Afin de diminuer les risques d'inondations, nous vous recommandons de :

- contrôler vos dispositifs de récupération ou rétention ;
- nettoyer les grilles de sols intérieures et extérieures ;
- contrôler les écoulements privés, éventuellement les faire curer par une entreprise.



Votre bâtiment est-il menacé ? Vous retrouverez une information sur le lien suivant :

<https://www.protection-dangers-naturels.ch/proprietaire.html>

En cas de sinistre :

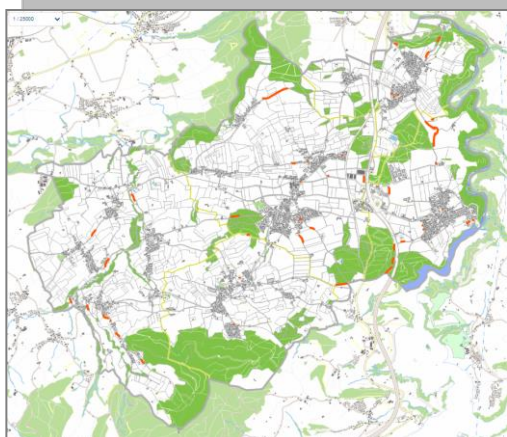
<https://www.ecab.ch/assures/sinistre/mesures-d-urgence/>

Protection de l'environnement

Fauchages différenciés, compensations écologiques, prairies fleuries

Dans le but de garantir la sécurité des usagers des voies de communication et afin de promouvoir et développer la biodiversité, tout en luttant contre les néophytes envahissantes et les plantes indésirables, la commune informe des mesures en cours et futures.

Certaines zones riches en plantes seront fauchées plus tardivement afin de garantir la dispersion des semences. Dans d'autres endroits, les agriculteurs contribuent à l'entretien par des actions de compensations écologiques. Plusieurs emplacements sont aussi destinés à la prairie fleurie (remplacement de gazons).



Gestion des déchets - RAPPEL

Avec l'augmentation de la population, le Service technique rappelle certains points concernant la gestion des déchets qui doit se faire conformément aux règlements en vigueur, soit :

Les déchets verts (compostables) peuvent être amenés en déchetterie ou, pour les grandes quantités, directement chez notre prestataire ETA Fragnière Sàrl, en ayant pris soin de remplir le formulaire autorisant une dépose.



Les gazons, herbes et feuilles doivent être mis avec le compost et non dans les branches car ils ne nécessitent pas de broyage. Ceci permet également de diminuer la facture de traitement de ces déchets. Les déchets verts ne doivent pas être déposés dans la nature, ni au bord des cours d'eau.

Les déchets de cuisine (lavures) doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet en déchetterie.

Ceux-ci ne doivent pas être jetés dans la nature et servir de nourrissage pour les animaux. Trop souvent, des restes d'aliments (pizzas, gâteaux, viandes, etc.) sont retrouvés dans les jardins ou au bord des routes, emportés par les animaux.

Les cartons de pizzas sales doivent être éliminés avec les poubelles au compacteur.

Le recyclage du papier carton n'est pas compatible avec les surfaces souillées de nourriture, graisses, etc.

- 99% des cartons de pizzas sont sales (livraison à domicile).
- Seuls les cartons de pizzas congelées et emballées sont propres et peuvent être éliminés pour le recyclage du papier.

Lorsqu'une bombe aérosol est identifiée par un symbole de danger orange (GHS EWG) ou blanc-noir-rouge (GHS CLP) à cause du propulseur utilisé (gaz) et du volume contenu, il s'agit d'un déchet spécial qui devrait être rapporté au point de vente ou dans un centre de collecte de déchets spéciaux.

Anciens symboles (Jusqu'en 2015)



E = Explosif



Inflammable



F = Facilement inflammable



F+ = Extrêmement inflammable



O = Comburant

Nouveaux symboles GHS (Dès janvier 2011)



Explosif GHS01



Gaz comprimé GHS04



Inflammable GHS02



Inflammable GHS02



Inflammable GHS02



Comburant GHS03

Anciens symboles



Xn = Nocif



T = Toxique



T+ = Très Toxique



Xi = Irritant



C = Corrosif



Nuit à l'environnement

Nouveaux symboles GHS



Toxique (chronique) GHS08



Toxique (aigu) GHS06



Toxique (aigu) GHS06



Irritant GHS07



Corrosif GHS05



Nuit à l'environnement GHS09

Propreté des routes – Utilisation abusive

Nous vous rappelons qu'afin que tous puissent utiliser le domaine public, certains points doivent être appliqués et respectés dans notre Commune.

Pour rappel, art. 127 de la Loi sur la mobilité (LMob)

- 1) Il est interdit d'encombrer, de salir, d'endommager ou d'utiliser d'une façon abusive l'infrastructure de mobilité
- 2) Quiconque souille une infrastructure de mobilité est tenu de la remettre en état sans délai. A défaut, la remise en état est effectuée par les services publics aux frais de la personne responsable.
- 3) En cas de dommage, les frais de réparation de l'infrastructure de mobilité sont à la charge de l'auteur du dommage.
- 4) Subsidiairement, les frais sont assumés par le propriétaire de l'infrastructure.
- 5) En cas de pollution environnementale, l'intervention est régie par la législation sur les eaux.

Les nombreux chantiers actuels sur le territoire communal, les différentes exploitations agricoles et les transports routiers importants nous contraignent à mettre en application plus drastiquement les mesures liées à la remise en état de nos routes sur le compte de l'auteur du dommage.

En effet, le changement de mobilité de la population, l'accroissement de la qualité des transports et les trop nombreuses réclamations ne laissent plus de place à des interprétations.

Dès lors, nous comptons sur la collaboration de chacun afin d'atteindre les buts et d'éviter l'application de sanctions. Toutefois, en cas d'abus, la commune refacturera systématiquement les frais de nettoyages nécessaires sans avis et sans délai, conformément à la loi.

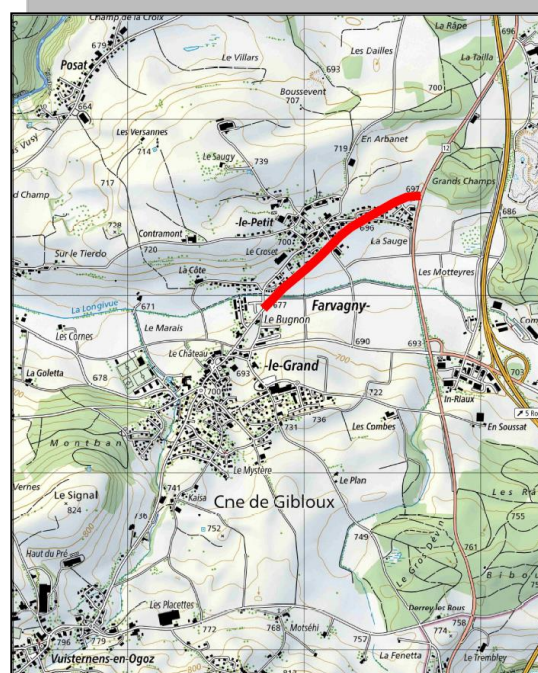
Nous espérons que ces mesures permettront de donner une meilleure image de notre commune et qu'elles contribueront au confort de tous les habitants.

Avis de travaux – Route de Fribourg, Farvagny-le-Petit

La commune de Gibloux va entreprendre d'importants travaux de réfection de route et de mise en séparatif des canalisations à la route de Fribourg à Farvagny-le-Petit.

Les travaux démarreront à la fin de l'été 2023 et vont probablement durer jusqu'en 2025.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre compréhension.

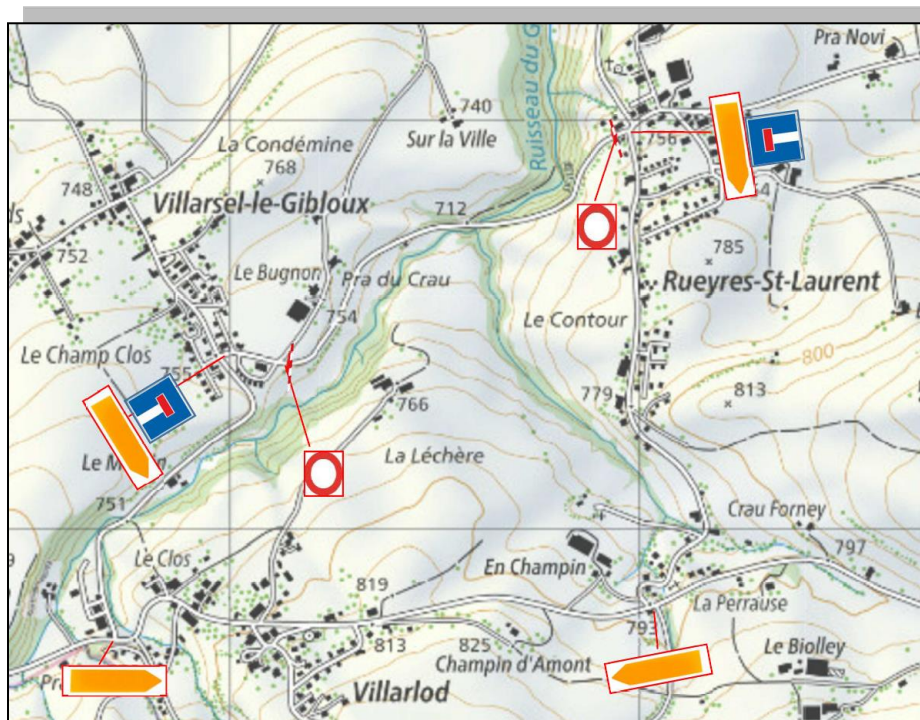


Fermeture de la route du Glèbe

La deuxième phase de travaux sur la route du Glèbe, entre Rueyres-St-Laurent et Villarsel-le-Gibloux, doit débuter vers la mi-août. La durée des travaux n'est pas encore connue mais ils se dérouleront probablement jusqu'à l'hiver.

Ces travaux de réfection de la route et des canalisations nécessitent la fermeture de la route depuis le ruisseau du Glèbe jusqu'à la croisée à l'entrée de Rueyres-St-Laurent.

Une déviation sera mise en place.



Nouvelles installations solaires photovoltaïques ou thermiques

La commune de Gibloux promeut les énergies renouvelables.

Nombreux sont ceux qui désirent mettre en place une installation avec des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques. Le marché est en plein essor et il est difficile de s'y retrouver avec les offres spontanées, les sites internet proposant des offres en lignes et les spécialistes qui croulent sous la demande.

Pour s'y retrouver dans cette jungle, il existe un site internet de la Confédération «SuisseEnergie» qui vous permet de faire évaluer jusqu'à 3 offres par des spécialistes et ceci gratuitement.

<https://www.suisseenergie.ch/tools/check-devis-solaire/>



Source: photo Romande Energie

La Bibliothèque Régionale du Gibloux est une bibliothèque scolaire et communale. Elle propose un large choix de documents pour tous les âges.

Les enfants du cercle scolaire bénéficient d'un abonnement gratuit jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. Ils reçoivent leur carte (à présenter lors de chaque passage à la bibliothèque) dès la 1H. Les abonnements pour les tout-petits, les jeunes et les adultes sont aussi possibles et bienvenus, il suffit de passer sur un des deux sites pour ouvrir un compte lecteur.

De plus, la bibliothèque accueille régulièrement les classes pour des visites, des animations et des emprunts. Elle participe également à divers projets de promotion de la lecture (Lecture Académie, Prix Chronos, Prix Fantaisie,...).

La Bibliothèque Régionale du Gibloux se trouve sur deux sites :

FARVAGNY-LE-GRAND

Route des Combes 2
(bâtiment du C.O. du Gibloux)
026 411 16 20

| FARVAGNY-LE-GRAND | |
|--------------------|-----------|
| lundi-mardi- jeudi | 15h – 18h |
| mercredi | 15h – 19h |
| vendredi | fermé |
| samedi | 09h – 12h |

CORPATAUX*

Route du Centre 59
(bâtiment La Tuffière)
026 411 33 13

| CORPATAUX ouverture dès mardi 16.08.22 | |
|---|---------------|
| mardi | 15h30 – 18h30 |
| vendredi | 15h – 18h |

***En raison des travaux d'agrandissement de l'école de Rossens, la bibliothèque de Rossens est temporairement établie à La Tuffière.**

Afin de permettre aux enfants habitant Rossens de se rendre de manière autonome à Corpataux durant cette phase de transition, la commune propose un service de transport. Un mardi sur deux, après avoir effectué les trajets ordinaires, un bus emmène les enfants vers La Tuffière. Il les ramène une heure plus tard. Ce trajet ne peut s'effectuer qu'avec l'accord écrit d'un parent. Durant cette heure sur place, les enfants peuvent faire leur choix de livres et profiter de lire en attendant le bus-retour. Ils s'engagent à rester dans le bâtiment.

Le formulaire d'inscription pour ces trajets peut être téléchargé sur le site de la bibliothèque :

www.biblio-gibloux.ch/nos-deux-sites/bibliotheque-de-corpataux

| 2023 | Dates des trajets organisés | |
|--------------------|-----------------------------|--------------------|
| | 2024 | 2024 |
| Mardi 29 août | Mardi 09 janvier | Mardi 14 mai |
| Mardi 12 septembre | Mardi 23 janvier | Mardi 28 mai |
| Mardi 26 septembre | Mardi 06 février | Mardi 11 juin |
| Mardi 10 octobre | Mardi 27 février | ⚠ Mardi 02 juillet |
| Mardi 31 octobre | Mardi 12 mars | |
| Mardi 14 novembre | Mardi 26 mars | |
| Mardi 28 novembre | Mardi 16 avril | |
| Mardi 12 décembre | Mardi 30 avril | |

Prix littéraires

Prix Chronos 2024

Prix intergénérationnel : 4 romans choisis et disponibles dès septembre 2023

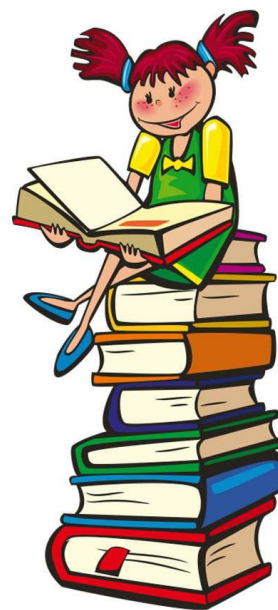
- Pour les senior.e.s et les juniors de 10 à 12 ans environ ;
- S'inscrire à la BRG pour participer individuellement ou avec sa classe ;
- Prévoir du temps pour lire, se rencontrer (3 moments d'échanges) et voter avant la fin mars 2024

Prix jury RTS littérature ados 2024

Prix pour les jeunes de 13 à 15 ans environ, individuellement ou en classe. Cinq livres sélectionnés à lire, pour en débattre ensemble et retenir le meilleur. C'est un défi démocratique et un plaisir !

Réouverture des clubs de lecture et événements littéraires

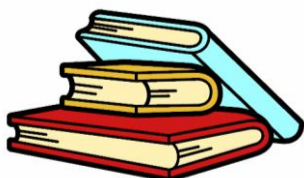
Dès l'automne 2023. Intéressé.e ? Intrigué.e ? Plus d'info tout bientôt



Caisses de livres

Nous préparons volontiers des caisses de livres pour nos publics des communes de Gibloux et Hauterive FR.

- Pour votre classe primaire ou secondaire
- Pour votre accueil extrascolaire, votre association, votre crèche ou votre coin lecture lors d'un événement .



- Durée du prêt : 2 mois
- Tout est empruntable sauf les mangas
- Vous pouvez faire votre demande lors d'une ouverture du prêt, par téléphone, ou courriel. Merci de nous avertir environ 10 jours à l'avance.

Né pour lire

Né pour lire est un projet national qui a pour objectif de soutenir le développement de tous les enfants et de leur ouvrir l'accès au monde des livres.

Pour atteindre cet objectif, Né pour lire a conçu et réalisé un coffret de livres, spécialement pour le projet et contient deux livres cartonnés de qualité.

La Bibliothèque régionale du Gibloux participe au projet. Ainsi, chaque famille **accueillant un nouvel enfant en 2023** peut recevoir le coffret de livres directement auprès de la bibliothèque.



De plus, un moment d'accueil est réservé une fois par mois pour les tout-petits (0-4 ans) et leur famille (grand/s frère/s et grande/s sœur/s bienvenu/e/s.)

Cette animation **gratuite** a lieu le 3^{ème} mercredi du mois de 10h00 à 11h00.



**ACCUEIL DES TOUT-PETITS
EN BIBLIOTHÈQUE**

TROISIÈME MERCREDI DU MOIS, 10H À 11H,
À FARVAGNY

- 20 SEPTEMBRE 2023
- 18 OCTOBRE 2023
- 15 NOVEMBRE 2023
- 20 DÉCEMBRE 2023
- 17 JANVIER 2024
- 21 FÉVRIER 2024
- 20 MARS 2024
- 17 AVRIL 2024
- 15 MAI 2024
- 19 JUIN 2024

LUDOTHÈQUE DU GIBLOUX

La Ludothèque du Gibloux sera ouverte tout l'été les mardis de 15h30 à 17h30, sauf les jours fériés.

Hors vacances scolaires, nous vous accueillons les mardis et vendredis de 15h30 à 17h30 et les premiers samedis du mois de 9h00 à 11h00.

Nous organisons régulièrement des soirées jeux entre adultes, les dates sont disponibles sur notre site, ainsi que tout l'assortiment de nos jeux, jouets et véhicules en location.

Notre prochain événement sera la « **Nuit du jeu** » le **31 octobre 2023 à la salle de la Tuffière à Corpataux**, objectif zéro déchet à nouveau, venez avec votre vaisselle.

Vous pouvez également offrir un bon cadeau pour un abonnement à la ludothèque. Venez découvrir nos nouveautés !

Infos et contacts :

Ludothèque du Gibloux
Ch de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz
026 411 17 81

www.ludo-gibloux.ch
ludothequегibloux@gmail.com



LUDOTHEQUE

DU GIBLOUX

Bois de feu



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

| | |
|--|--|
| Ordre de facturation : N° : | |
| No comptable : 810.435.55 | |
| Bulletin de commande à adresser à : forets@commune-gibloux.ch (pour tous renseignements : 026/552 59 08) | Service des forêts Route de Fribourg 5 1726 Farvagny |
| Nom et prénom : | (laisser blanc) |
| Rue : | NO |
| Localité | |
| Téléphone | |

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

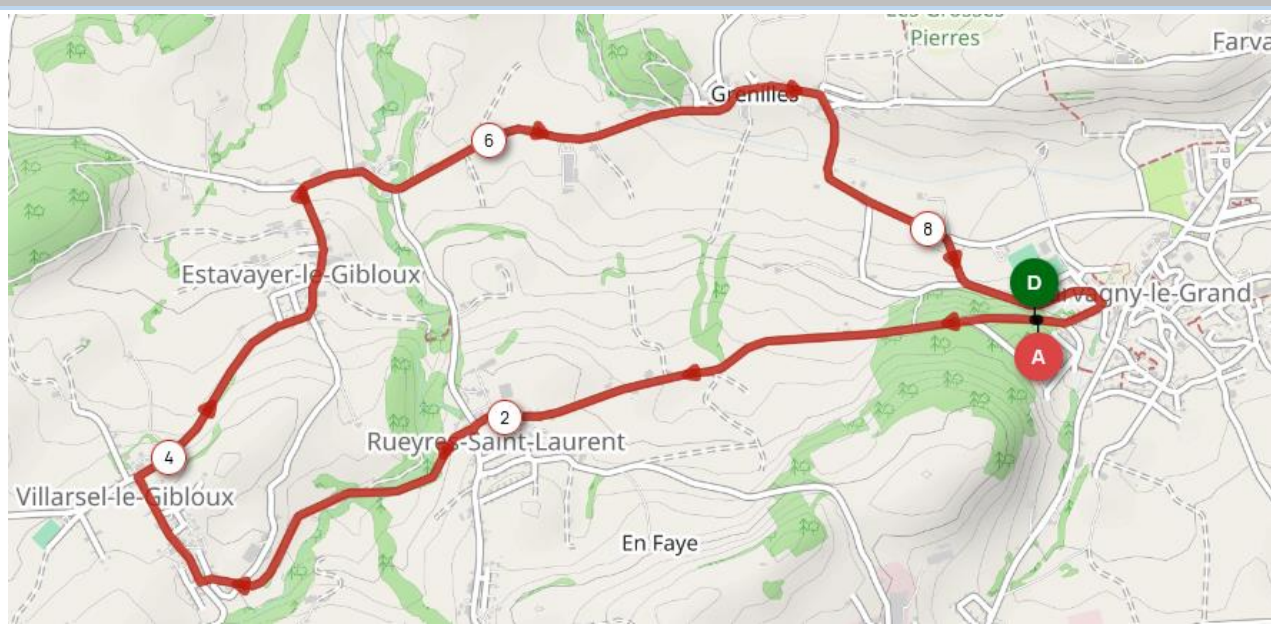
| Assortiments | Prix et quantité par stère TVA incluse | | | | | | Montant total | |
|--|--|----------|-----------|----------|-----------------------|--------------|---------------|-----------|
| | Longueur | Quantité | Bois vert | Quantité | Bois sec ¹ | | | |
| Bois de feu feuillus en quartier | 1 m | | 75.00 | -- | -- | F | | |
| | 1 m | | 90.00 | | 115.00 | D | | |
| | 50 cm | | 110.00 | | 135.00 | D | | |
| | 33 cm | | 115.00 | | 145.00 | D | | |
| | 25 cm | | | | 155.00 | D | | |
| Bois de feu feuillus long | 4 – 6 m | | 43.00 | -- | -- | F | | |
| Bois de feu résineux en quartier | 1 m | | 50.00 | -- | -- | F | | |
| | 1 m | | 70.00 | | 85.00 | D | | |
| | 50 cm | | 85.00 | | 100.00 | D | | |
| | 33 cm | | 95.00 | | 115.00 | D | | |
| Bois de feu résineux long et rond | 1 à 6 m | | 35.00 | -- | -- | F | | |
| Copeaux de bois | m ³ | | 25.00 | -- | -- | F | | |
| Copeaux de chauffage vert | min. 30 m ³ | | 40.65 | -- | -- | D | | |
| Copeaux de chauffage sec | min. 30 m ³ | | 47.75 | | | D | | |
| Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuistemens-en-Ogoz | | | | | | 10.00/carton | F | Au centre |
| Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | |

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COURSE CYCLISTE

La course cycliste « Tour du canton de Fribourg 2023 », organisée par le Vélo-Club Fribourg, aura lieu **le mercredi 23 août 2023 et la 4^{ème} étape se déroulera à Farvagny**. Des restrictions de circulation seront mises en place. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les signalisations et faire preuve de prudence lors de vos déplacements.

| Informations générales | |
|--|--|
| Parkings | <ul style="list-style-type: none">• Terrain de foot de Farvagny, Chemin des Cleyettes 41• Ecole primaire de Farvagny, Route de Grenilles 6 |
| Parcours | |
| Restrictions de circulation | <p>Durant la durée de la course (environ 2h soit entre 18h30 et 20h30).</p> <p>Mise en sens unique :</p> <ul style="list-style-type: none">• Rte de Farvagny - Rueyres-St-Laurent : dans le sens entre Rueyres-St-Laurent et Farvagny-le-Grand• Rte du Glèbe : dans le sens entre Villarsel-le-Gibloux et Rueyres-St-Laurent <p>Des déviations seront mises en place avec des panneaux de signalisation</p> |
| Pour toutes les catégories | Sur route ouverte à la circulation. Loi sur la circulation routière applicable. Les participants doivent rester sur la droite de la route. |
| Plan et profil | |
|  | |

LA CHRYSALIDE

Les inscriptions pour la rentrée 2023-2024 sont ouvertes !

L'école maternelle, Route du Jordil 10 à Rossens, accueille des enfants dès 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école.

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h15 à 11h15 et selon demande, lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 16h30.

Prix :

- 100 CHF\$ par mois pour les enfants de la commune de Gibloux et Hauterive par ½ jour
- 110 CHF\$ par mois pour les enfants hors commune par ½ jour

Informations : Site internet : www.la-chrysalide.ch

Inscriptions : lachrysalide.maternelle@gmail.com ou chez Belinda Bossy au 076 587 50 69

Dépêchez-vous, il ne reste plus beaucoup de places !



GIBLOUX SOLIDAIRE



Association d'entraide et de partage
pour la commune de Gibloux

Invitation à la population de la commune de Gibloux :

Assemblée générale

Jeudi 2 novembre 2023 à 18h30

Salle communale

Farvagny-le-Grand

- Conférence de M. le Conseiller d'Etat Philippe Demierre :
« Politique cantonale Seniors+ : Quel regard faut-il avoir sur le vieillissement de la population dans notre canton »

Nous vous prions de réserver cette date et nous vous attendons nombreux.

Le comité



Organise pour vous, les seniors, diverses activités

| Activités périodiques | Activités sporadiques | Services et formations |
|--|---|--|
| <p>Randonnées</p> <p>Tous les lundis après-midi À 13h30 Place de parc Pinte Pas nécessaire de s'inscrire</p> | <p>Ateliers de décorations florales</p> <p>Prochain le 21 septembre 23 Inscription au 075 420 15 21 Min. 5 jours avant</p> | <p>Transports de personnes</p> <p>Sur demande au 079 370 15 60 Lundi, mercredi, vendredi matin de 09h00 à 11h30</p> |
| <p>Marches douces</p> <p>Tous les mercredis après-midi A 14h00 Place de parc Pinte Pas nécessaire de s'inscrire</p> | <p>Jeux de cartes</p> <p>Les 2^{ème} et 3^{ème} jeudis après- midi du mois à 13h30 Dans nos locaux Rte des Ecoles 1 - Farvagny</p> | <p>Visites à domicile</p> <p>Sur demande au 079 370 15 60 Lundi, mercredi, vendredi matin de 09h00 à 11h30</p> |
| <p>Séances de yoga</p> <p>Tous les vendredis matin De 9h00 à 10h00 Inscription 079 390 17 18</p> | <p>Table conviviale</p> <p>Le 1^{er} jeudi du mois à 11h45 Sur inscription au 079 568 22 19</p> | <p>Formations et support en informatique</p> <p>Sur demande au 026 411 49 50</p> |

Pour plus de renseignements, nous vous prions de consulter notre site internet :

www.giblouxsolidaire.ch ou par téléphone au 079 370 15 60 les lundis, mercredis et vendredis matin de 09h00 à 11h30.

Afin d'assurer ces activités, nous sommes constamment à la recherche de **bénévoles**

Si vous êtes intéressés à rejoindre notre équipe actuelle composée d'environ 35 bénévoles, c'est avec plaisir que nous vous accueillerons parmi nous.

Actuellement, nous cherchons en priorité des chauffeurs bénévoles

D'avance merci pour l'intérêt porté à cette missive.

Le Comité

Contrôle des champignons



De début **AOUT** à fin **OCTOBRE**
M. Georges Steiner effectuera le contrôle
des champignons à :

VUISTERNENS-EN-OGOZ

Chez Doudou à la route de Bulle 15

**le mercredi et dimanche
de 18h00 à 19h00**

Tous les autres jours, M. Steiner est disponible dès
17h00 à son domicile à la Rue des Moines,
à Romont au 079 / 654 15 21.

Le contrôle est gratuit pour les habitants
de la commune de Gibloux.

Organisation
**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE
VUISTERNENS-EN-OGOZ**





Association
Régionale
de la Sarine

L'app iSarine

**Plus besoin de rechercher l'information,
laissez-la venir à vous.**

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Un problème avec le réseau d'eau ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

**Recevez toutes les dernières
informations communales
grâce à iSarine !**



**Téléchargez dès
maintenant iSarine !**

App Store



Google Play



Jobby

VOL DANS LES VÉHICULES

**ÇA PEUT AUSSI VOUS ARRIVER !
VOICI NOS RECOMMANDATIONS :**



**Verrouiller toujours les véhicules,
même devant le domicile
Ne jamais laisser d'objets
de valeur ou d'argent
à l'intérieur de l'habitacle
Sécuriser ou cadenasser
les deux-roues, aussi dans
les lieux couverts
Signaler immédiatement
tout comportement suspect
à la police au n° 117**



POLICE

TROIS RÈGLES D'OR À SUIVRE EN CAS DE CANICULE

Protection contre la canicule – personnes âgées ou dépendantes

La canicule peut avoir des conséquences sur la santé et nuire aux capacités physiques et mentales. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les enfants en bas âge et les femmes enceintes sont particulièrement à risque. Les personnes âgées ont particulièrement besoin d'aide: prendre soin de la santé des personnes âgées lors d'une canicule est l'affaire de tous. Les personnes âgées vivant seules et les personnes dépendantes ont besoin de notre attention.

1. Eviter les efforts physiques

- ➔ Réduire au maximum l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée et privilégier les lieux ombragés.



2. Eviter la chaleur – se rafraîchir

- ➔ Fermer les fenêtres pendant la journée et éviter le soleil (tirer les rideaux, fermer les volets)
- ➔ Aérer la nuit
- ➔ Porter des vêtements légers
- ➔ Rafraîchir l'organisme en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains



3. Boire beaucoup – manger léger

- ➔ Boire (au moins 1,5 l/jour) à intervalles réguliers, sans attendre d'avoir soif
- ➔ Prendre des repas froids et rafraîchissants: fruits, salades, légumes, produits laitiers
- ➔ Veiller à consommer suffisamment de sel




Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

Intervenir immédiatement!

- Boire beaucoup
- Rafraîchir le corps
- Appeler un médecin

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

Office fédéral de l'environnement OFEV

Editeur: Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre des activités d'information «protection en cas de canicule» de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), www.canicule.ch, © 2016. Diffusion: www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro de commande: 311.301.f

Adresses et horaires des services

Administration communale
Route de Fribourg 5
Case postale 70
1726 Farvagny

Service/Secteur

Secrétariat général T 026 552 59 02
administration@commune-gibloux.ch

Contrôle de l'habitant T 026 552 59 03
habitant@commune-gibloux.ch

Administration scolaire et extrascolaire T 026 552 59 04
admin_scolaire@commune-gibloux.ch

Service des finances T 026 552 59 05
finances@commune-gibloux.ch

Service technique T 026 552 59 06
technique@commune-gibloux.ch

Police des constructions T 026 552 59 07
constructions@commune-gibloux.ch

Permanence technique **079 545 96 99**

Service des forêts

Route de la Pépinière 20 T 026 552 59 08
1696 Vuisternens-en-Ogoz M 079 413 55 40
forets@commune-gibloux.ch

Service social du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 60
1728 Rossens
service.social@commune-gibloux.ch

Service officiel des curatelles du Gibloux

Route du Jordil 10 T 026 552 59 63
1728 Rossens
Adresse postale:
Case postale 62, 1726 Farvagny
service.curatelles@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture

| | | |
|----------|------------|-------------|
| Lundi | 8h30-11h30 | 15h00-19h00 |
| Mardi | fermé | 14h00-17h00 |
| Mercredi | 8h30-11h30 | 14h00-17h00 |
| Jeudi | 8h30-11h30 | 14h00-17h00 |
| Vendredi | 8h30-11h30 | 14h00-16h00 |

Veille de fête **jusqu'à 16h00**

Horaires d'ouverture

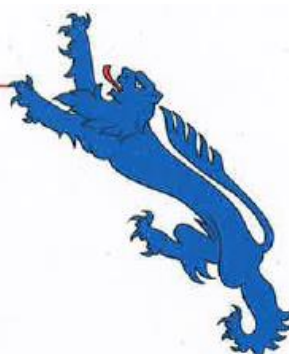
| | | |
|----------|------------|-------------|
| Lundi | 8h30-11h30 | 14h00-16h30 |
| Mardi | fermé | 14h00-16h30 |
| Mercredi | 8h30-11h30 | fermé |
| Jeudi | 8h30-11h30 | 14h00-16h30 |
| Vendredi | fermé | fermé |

Horaires d'ouverture

| | | |
|----------|------------|-------------|
| Lundi | 8h30-11h30 | 14h00-16h30 |
| Mardi | fermé | 14h00-16h30 |
| Mercredi | 8h30-11h30 | fermé |
| Jeudi | 8h30-11h30 | 14h00-16h30 |
| Vendredi | fermé | fermé |

**Permanence téléphonique tous les matins
de 8h15 à 11h30**

Impression: Canisius SA, Fribourg
Imprimé sur du papier 100% recyclé



printed in
switzerland